

# info : social

La sécurité sociale dans les faits, avril 2001, no 5

Elisa Streuli et Tobias Bauer

## Les «working poor»

Etude de la problématique,

en

de l'ampleur du phénomène,

**Suisse**

et de ses causes



Actualités statistiques  
de la sécurité sociale



Office fédéral de la statistique  
Bundesamt für Statistik  
Ufficio federale di statistica  
Uffizi federal da statistica

# Statistique de la Suisse

La série «Statistique de la Suisse» publiée par l'Office fédéral de la statistique (OFS) couvre les domaines suivants:

- |   |   |
|---|---|
| 0 Bases statistiques et vues d'ensemble | 11 Transports et communications                       |
| 1 Population                            | 12 Politique monétaire, marchés et acteurs financiers |
| 2 Espace et environnement               | 13 <b>Protection sociale</b>                          |
| 3 Travail et vie active                 | 14 Santé  |
| 4 Economie nationale                    | 15 Education et science                               |
| 5 Prix                                  | 16 Culture, médias, emploi du temps                   |
| 6 Industrie et services                 | 17 Politique  |
| 7 Agriculture et sylviculture           | 18 Finances publiques                                 |
| 8 Energie                               | 19 Droit et justice                                   |
| 9 Construction et logement              | 20 Société en mutation (thèmes interdisciplinaires)   |
| 10 Tourisme                             |   |

Editorial .....	2
L'essentiel en bref .....	3
<b>Les «working poor» en Suisse</b>	
Etude de la problématique, de l'ampleur du phénomène et de ses causes .....	5
<i>Elisa Streuli, Tobias Bauer</i>	
<b>1 Qui sont les «working poor»?</b> .....	6
<b>2 Combien de personnes travaillent et sont pourtant pauvres?</b> .....	9
<b>3 Quels sont les groupes de la population les plus menacés?</b> .....	13
3.1 Femmes .....	13
3.2 Parents ayant plusieurs enfants .....	14
3.3 Familles monoparentales .....	15
3.4 Ressortissants étrangers .....	16
3.5 Main-d'œuvre peu qualifiée .....	17
3.6 Salariés des branches à bas salaires .....	17
3.7 Travailleurs à temps partiel ou ayant des conditions d'emploi flexibles .....	18
3.8 Les solo-indépendants .....	20
3.9 Personnes ayant une carrière discontinuée ou débutant dans un emploi .....	21
<b>4 Quelles limites financières les «working poor» rencontrent-ils?</b> .....	21
<b>5 Le phénomène des «working poor» est-il propre aux années 1999?</b> ...	24
<b>6 Risque de chute et chances de redressement</b> .....	27
<b>7 Brève évaluation</b> .....	30
<b>8 Bibliographie</b> .....	33
Actualités statistiques de la protection sociale (OFS)	
– La pauvreté dans le canton de Zurich et en Suisse: Résumé .....	34
– La prévoyance professionnelle en Suisse: le relèvement exhaustif 1998 .....	43
– Effets de la LAMAL dans le financement du système de santé .....	45
Quelques publications de l'OFS .....	49
Publications de la Section de la sécurité sociale de l'OFS .....	50

Bien qu'ayant un travail rémunéré, un nombre non négligeable de personnes et de ménages ont un revenu insuffisant pour subvenir à leurs besoins. C'est là un fait extrêmement préoccupant que les études cantonales sur la pauvreté, réalisées il y a une bonne dizaine d'années, avaient déjà mis en évidence. Au niveau national, l'étude de Leu, Prierter et Burri (1997) a livré les premières informations se rapportant au début des années 90. Sur la base de ces données, Caritas Suisse a analysé le groupe des «working poor» de manière plus approfondie et en a fait un sujet de discussion majeur. En lançant le débat sur l'introduction d'un salaire minimal obligatoire, l'Union syndicale suisse a, de son côté, donné à la question des travailleurs pauvres une dimension plus politique.

Près d'un quart de million de personnes vivent dans la pauvreté bien qu'elles aient un emploi rémunéré. Il s'agit là d'une situation anormale que tout le monde est unanime à vouloir combattre. Pour développer les instruments nécessaires et alimenter le débat sociopolitique sur cette question, il est nécessaire de disposer d'informations fiables. Dans ce but, l'Office fédéral de la statistique (OFS) a chargé le bureau BASS (Bureau d'études de politique du travail et de politique sociale) d'élaborer, avec son concours, les bases méthodologiques d'un système de rapports sur la situation des travailleurs pauvres en Suisse, puis d'évaluer l'ampleur de ce phénomène, d'identifier les facteurs de risque et d'étudier l'évolution dans les années 90.

L'étude qui a été réalisée se fonde sur les travaux menés dans le cadre du colloque que l'OFS a consacré aux «Rapports sur la pauvreté» en 1998. La situation des «working poor» en Suisse et dans les pays voisins avait alors été au centre des débats. Pour la première fois, on dispose avec cette étude d'indicateurs sur les travailleurs pauvres pour les années 90. L'OFS prévoit de mettre régulièrement à

jour ces bases statistiques dans le cadre des rapports sur la pauvreté. La politique sociale se voit ainsi dotée d'un instrument statistique de première importance.

Comment le taux de «working poor» a-t-il évolué au cours des années 90? Combien y a-t-il de travailleurs pauvres? Quels ménages et quels groupes de personnes sont particulièrement touchés? A quelles difficultés financières les ménages concernés doivent-ils faire face? Telles sont les questions sur lesquelles porte cette étude.

A l'heure où la garantie de salaires minimaux et les prestations en faveur des familles font l'objet de débats politiques, il est par ailleurs particulièrement intéressant de passer en revue les facteurs qui jouent un rôle dans l'émergence du phénomène des travailleurs pauvres: quel lien y a-t-il entre bas salaire et pauvreté? Quel rôle la taille du ménage, la structure de la famille et les obligations familiales jouent-elles? Le présent bulletin fournit un résumé des principaux résultats. L'étude complète paraîtra dans la série Statistique suisse de l'OFS.

Robert Fluder

Chef de la section sécurité sociale

## L'essentiel en bref

Même en Suisse, l'activité lucrative ne protège pas de la pauvreté. La conclusion de l'étude nationale sur la pauvreté, selon laquelle un grand nombre de personnes ont un revenu insuffisant pour vivre alors même qu'elles travaillent à temps complet, a ouvert le débat ces dernières années. Une étude empirique détaillée consacrée aux «working poor» manquait jusqu'ici. La présente étude, menée par le bureau BASS dans le cadre du rapport sur la pauvreté de l'Office fédéral de la statistique, comble ce manque et établit les bases d'un futur rapport systématique sur ce groupe à risque.

Cette recherche se fonde sur les données de l'enquête suisse sur la population active (ESPA). Elle analyse la situation de l'année 1999 et retrace l'évolution de 1991 à 1999. Ainsi en 1999, 7,5% des personnes actives âgées de 20 à 59 ans appartenaient au groupe des «working poor». Les 250'000 personnes touchées vivaient dans des ménages qui en comptent 535'000 (53'000 adultes non-actifs et 232'000 enfants). Par ailleurs, le taux des «actifs à temps complet», qui s'élève à 6% des working poor, est sensiblement inférieur à celui des «actifs à temps partiel», qui lui atteint 29%. Par définition, les «working poor à temps complet» comprennent les personnes actives vivant dans des ménages pauvres dont le volume d'activité total est supérieur ou égal à 36 heures hebdomadaires – indépendamment du volume de travail fourni par chacun.

Le risque de devenir «working poor» dépend d'une part de la *position occupée sur le marché du travail* et, d'autre part, des *coûts liés à la prise en charge et au soutien d'enfants*. La pauvreté varie suivant les groupes de la population active. Ainsi les *femmes, les ressortissants étrangers, les familles monoparentales et les ménages formés d'un couple avec trois enfants ou plus et les personnes peu formées* sont les plus touchés. En outre, les *indépendants* (souvent ceux qui n'ont pas d'employé) et les *travailleurs des secteurs à bas salaires* (agriculture, hôtellerie-restauration, vente, ménages privés) sont surreprésentés. Les «working poor» exercent fréquemment des *emplois précaires, à temps partiel ou à horaires irréguliers*. Leur

proportion est en forte augmentation dans le secteur de *l'agriculture* et chez les femmes qui travaillent dans le *commerce de détail* ou dans *l'hôtellerie et la restauration*.

La proportion de pauvres chez les personnes qui travaillent a fortement augmenté au cours des années 1990. Le bond constaté entre 1995 et 1996 est important. Alors qu'il était d'environ 5% jusqu'en 1995, le taux de «working poor» a passé à 7% en 1996. Les raisons de cette hausse tiennent à l'évolution générale des salaires au milieu des années 1990, au fort *accroissement du nombre des «nouveaux indépendants»* et aux *contrats de travail de durée déterminée*, et en partie aussi à l'explosion des primes d'assurance-maladie. L'effet de la réduction des primes des caisses-maladie sur la pauvreté ne peut pas être suffisamment pris en considération en raison du manque de données. Sans la progression générale, pendant la période étudiée, du volume d'activité des ménages formés de couples avec enfants, le nombre des «working poor» aurait progressé plus fortement encore. Cela s'est précisément vérifié chez les *familles monoparentales* et les *familles nombreuses*, qui n'ont pas la possibilité d'étendre leur activité lucrative.

Les biographies individuelles révèlent une *alternance fréquente des périodes de pauvreté et de non-pauvreté*. Il est vrai que près de la moitié des personnes enregistrées comme «working poor à temps complet» le demeurent aussi l'année suivante. L'autre moitié, toutefois, franchit le seuil de la pauvreté en l'espace d'un an. La *pauvreté temporaire* est donc un phénomène répandu: un cinquième de toutes les personnes exerçant une activité lucrative et âgées de 20 à 59 ans ont été pauvres une fois au moins en cinq ans.

Les *bas salaires* n'expliquent qu'en partie le phénomène des «working poor»: si l'on adopte comme seuil de pauvreté un revenu de 35'000 francs net par an, la proportion de personnes ayant un bas salaire, chez les «working poor», s'élève à 67%. Et si l'on ne considère que les «actifs à temps complet», leur pourcentage tombe à

45%. L'obligation de verser un salaire minimal de 35'000 francs pour toute activité exercée à plein temps permettrait bien sûr de réduire le nombre de «working poor», mais sans pour autant éradiquer le phénomène. En effet, outre le salaire, le nombre d'enfants, le volume potentiel d'activité concrètement possible et les autres sources de revenu influent fortement sur la situation financière des ménages.

Cette étude montre clairement que le phénomène des «working poor» ne peut être ramené à un seul facteur. Bien au contraire, le fait d'être pauvre ou non quand on

travaille résulte d'un *ensemble complexe* de facteurs très différents. D'où la nécessité d'engager la lutte contre la pauvreté des personnes actives sur plusieurs fronts: les *mesures du marché du travail* et la *politique de la formation* permettent de lutter contre les bas salaires et la précarisation des conditions de travail. Quant aux familles monoparentales et aux familles nombreuses, elles devraient bénéficier essentiellement de *mesures relevant de la politique familiale*, telles qu'une amélioration de la compensation des charges familiales et une aide permettant de mieux concilier famille et vie professionnelle.

## Les «working poor» en Suisse

Etude de la problématique, de l'ampleur du phénomène et de ses causes

Elisa Streuli et Tobias Bauer<sup>1</sup>

L'étude nationale sur la pauvreté, publiée en 1997, a démontré de manière décisive que même en Suisse, le travail ne préservait pas de la pauvreté. En 1992 en effet, plus de 70% des personnes pauvres en âge de travailler vivaient dans un ménage dont un membre au moins travaillait à temps complet (Leu, Burri & Priester 1997, p. 442). Mais c'est l'étude de Caritas (Liechti & Knöpfel 1998) qui a véritablement lancé le débat sur le phénomène des travailleurs pauvres – les «working poor». La discussion a pris un nouveau tour ces derniers mois, quand les milieux syndicaux ont revendiqué un salaire mensuel minimal de 3000 francs.

Il manquait jusqu'ici une analyse empirique détaillée consacrée aux «working poor». Aussi l'Office fédéral de la statistique (OFS) a-t-il chargé le bureau BASS (Büro für arbeits- und sozialpolitische Studien) de mener une enquête sur les «working poor» s'inscrivant dans son rapport sur la pauvreté. Les deux auteurs partent des conclusions du colloque de l'OFS «Rapports sur la pauvreté» (1999), au cours duquel le thème des «working poor» avait été étudié dans le détail. Ils se proposent ici d'élaborer les bases sur lesquelles se fondera ce volet important du rapport général sur la pauvreté. La présente étude cerne tout d'abord la notion de «working poor» au moyen de définitions, puis décrit ce groupe, analyse les causes de son état et présente enfin l'évolution des situations types de «working poor».

### Bases de données

L'étude se fonde sur les *données de l'enquête suisse sur la population active (ESPA)*. Le dernier relevé disponible, datant de 1999, concerne un échantillon de 17'720 personnes appartenant à la population résidente permanente. Il n'inclut ni les requérants d'asile, ni les saisonniers ou les frontaliers. Les données exploitables étaient celles des personnes exerçant une activité lucrative, âgées de 20 à 59 ans et qui avaient indiqué correctement le revenu de leur ménage et celui de leur activité lucrative, et la population d'enquête se réduisait ainsi à 7'395 individus. Les données des personnes interrogées sont extrapolées à la population totale, à l'aide de la formule de pondération individuelle figurant dans l'ESPA. Les données ainsi obtenues sont représentatives du nombre de «working poor» vivant en Suisse. Les auteurs proposent par ailleurs des échantillons comparables pour les années précédentes, dès 1991.

<sup>1</sup> Bureau d'études de politique du travail et de politique sociale. La version abrégée a été réalisée par Heidi Stutz, BASS. Le rapport final sera publié par l'OFS en automne 2001.

Trois types d'analyse s'appliquent ici:

- Premièrement, les «working poor» de l'année 1999 sont structurés par catégories socio-démographiques, suivant leur formation et d'après certaines caractéristiques liées au marché du travail.
- Deuxièmement, les données de l'ESPA des années 1991 à 1999 servent à dégager, par régression logistique, les liaisons principales. Les analyses de régression révèlent, pour un phénomène donné, les facteurs d'influence déterminants, soit ici le volume d'activité lucrative, la taille du ménage et le salaire réalisé.
- Troisièmement, les évolutions agrégées et individuelles sont analysées. Il s'agit tout d'abord de dessiner l'évolution des taux de «working poor» et de pauvreté de 1992 à 1999. Comme l'ESPA interroge en général les mêmes personnes pendant cinq années consécutives, l'analyse de panel permet d'appréhender les trajectoires types des «working poor». Il est intéressant d'étudier alors quelle situation personnelle fait que l'on devient «working poor» et comment on cesse de l'être.

## 1 Qui sont les «working poor»?

Il n'existe pas de définition généralement admise des «working poor». Les définitions s'accordent cependant sur le fait que les «working poor» exercent une activité lucrative, mais qu'ils sont néanmoins pauvres. On trouve en Suisse *deux approches* de cette problématique:

- Les uns (Deutsch, Flückiger & Silber 1999; Tillmann 1996) voient dans les «working poor» avant tout un *phénomène lié aux bas salaires*. Ils les définissent comme des personnes exerçant une activité lucrative et qui apportent au moins la moitié du revenu du ménage, mais gagnent moins de 50% d'un salaire moyen (salaire médian pratiqué dans l'économie). Cette évaluation se fonde sur le revenu individuel. Les «working poor» ne vivent pas nécessairement dans des ménages pauvres.
- Les autres (Leu, Burri & Priester 1997; Liechti & Knöpfel 1998) voient surtout dans les «working poor» un *phénomène lié à la pauvreté*. Selon eux, les «working poor» sont des personnes exerçant une activité lucrative et vivant au sein d'un ménage pauvre. Le critère est ainsi le rapport entre le revenu total du ménage (unité économique) et l'ensemble des besoins de celui-ci. Le fait qu'une personne n'ait pas un bas salaire ne préserve donc pas nécessairement son ménage de la pauvreté. Contrairement à l'approche basée sur les bas salaires, l'analyse des «working poor» présuppose un volume minimal d'activité lucrative. L'étude que Leu, Burri & Priester ont consacrée à la pauvreté en Suisse exige qu'une personne au moins dans le ménage travaille à temps complet (au moins à 90%), pour que l'on puisse

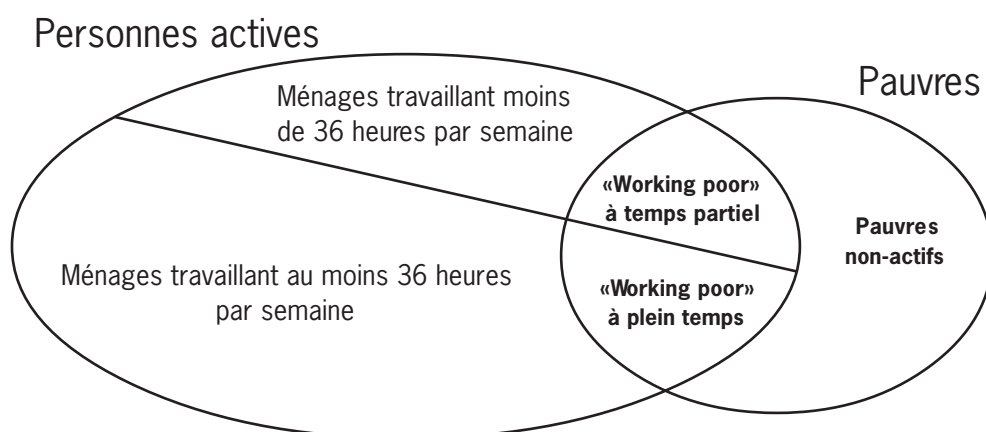
parler de «working poor». Liechti & Knöpfel partent, quant à eux, de nouveaux modèles familiaux et ils se basent sur le taux d'occupation de l'ensemble du ménage: les «working poor» comprennent ici les adultes vivant dans un ménage pauvre dont le volume total d'activité représente au moins 90% d'un emploi à temps complet.

La différence d'approche s'accompagne d'un autre type d'intervention pour combattre la pauvreté. Si l'on se concentre sur les bas salaires, c'est avant tout la politique du marché du travail qui dictera les moyens d'action. Si par contre on s'attache aux besoins des ménages, les solutions relèveront avant tout des politiques sociales et de la politique familiale. Dans un cas comme dans l'autre, la question de la finalité du salaire se pose: doit-il garantir les besoins vitaux du seul travailleur ou doit-il assurer l'existence d'une famille entière? Toute définition des «working poor» supposant qu'un salaire à temps complet devrait suffire à faire vivre une famille s'écarte de la réalité actuelle. Par contre, la revendication de l'Union syndicale suisse (USS), à savoir un salaire minimal de 3000 francs net, se réfère aux besoins vitaux d'une seule personne.

Or si le revenu d'une activité lucrative à temps complet ne garantit pas les besoins vitaux d'une famille, la question du volume d'activité lucrative pouvant être attendu d'un ménage se pose naturellement. En effet, suivant son taux d'occupation total, un ménage appartiendra ou non aux «working poor». A titre d'exemple, dans une famille avec trois enfants où les deux parents travaillent à temps complet et gagnent chacun 2500 francs, le ménage dispose d'un revenu mensuel de 5000 francs et ne fait pas partie des «working poor». Si par contre, dans la même famille, une seule personne travaille à temps complet et gagne 4000 francs, ce ménage figurera parmi les «working poor», même si la situation de la première semble plus précaire sous l'angle de la politique du marché du travail.

Illustration 1

**Activité lucrative, pauvreté et «working poor»**



Il est judicieux ici d'adopter la plus large approche possible des «working poor». Le critère de l'activité lucrative n'est guère restrictif: une heure hebdomadaire de travail rémunéré. Cela correspond d'ailleurs au standard international (Organisation internationale du travail, OIT). L'évaluation distingue de plus entre les «*working poor à temps complet*», dont le ménage a un taux d'activité égal ou supérieur à 90% d'un emploi à temps complet (comme Liechti & Knöpfel 1998), et les «*working poor à temps partiel*», regroupant toutes les autres personnes actives mais pauvres.

### Définition des «working poor»

**Les «working poor» sont des personnes exerçant une activité lucrative et vivant dans un ménage pauvre.**

Est réputée *exercer une activité lucrative* toute personne qui:

- accomplit au moins une heure hebdomadaire de travail rémunéré;
- présente un revenu d'activité et un revenu de ménage supérieurs à zéro franc;
- est âgée de 20 à 59 ans.

Le *seuil de pauvreté* découle des directives de la Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS) (besoins de base I + II + loyer + assurance-maladie).

Les directives de la Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS) servent à établir les montants accordés par l'aide sociale au niveau suisse. Le minimum vital s'obtient en additionnant les secteurs de besoins suivants:

- *besoins de base I*: le montant varie selon la taille du ménage, p.ex. 1010 francs pour une personne seule;
- *besoins de base II*: le montant varie, selon la région, de 45 à 155 francs pour une personne seule; par souci de simplification, le montant retenu correspond à la moyenne suisse;
- *loyer*: les coûts effectifs habituels dans la région sont calculés pour la moitié des ménages de chaque type ayant les plus bas revenus; les données sont celles de l'ESPA 95, extrapolées pour 1999;
- *assurance-maladie*: assurance de base obligatoire plus franchise/participation aux coûts. Le calcul prend pleinement en compte les différences de primes au niveau des cantons et des assurés. Il se peut néanmoins que l'ESPA reflète de manière incomplète la réduction individuelle de prime pratiquée par les cantons, et par conséquent que les dépenses effectives des ménages pauvres pour l'assurance-maladie soient surévaluées depuis 1996.<sup>2</sup>

2 En raison de leur manque de transparence, de leur nature très différente et de leur évolution respective, les systèmes cantonaux de réduction de primes ne permettent pas de calculer directement le volume de la réduction de primes des ménages individuels.

Le minimum vital établi par la CSIAS pour un ménage d'une seule personne se monte à 2'100 francs par mois, un montant très proche de 50% du revenu moyen équivalent disponible<sup>3</sup>. Il s'agit d'un seuil relatif fréquent dans les études réalisées à l'étranger sur le thème de la pauvreté. En outre, la délimitation des «working poor» adoptée pour cette analyse correspond à celle utilisée dans des études comparables portant sur d'autres pays (Strengmann-Kuhn 1999, Ponthieux & Concialdini 2000).

Si le revenu d'un ménage, après déduction des *cotisations versées aux assurances sociales* et des *impôts*, se situe au-dessous du seuil de pauvreté, le ménage en question est pauvre. Les cotisations aux assurances sociales sont estimées forfaitairement à 12% du revenu du ménage. Ce montant correspond aux paiements d'un ménage vivant du seul revenu tiré d'une activité salariée. Quant aux impôts, ils sont calculés dans le détail pour chaque revenu, type de ménage ou canton. Le taux de pauvreté ainsi établi mesure la pauvreté après les transferts, autrement dit la pauvreté compte tenu des cotisations aux assurances sociales, des montants perçus de l'aide sociale, etc.

Les données à disposition présentent peut-être de légers biais qui ont tendance à se compenser. D'une part, il n'est pas tenu compte de dépenses obligatoires ayant une incidence sur le minimum vital, telles que les pensions versées ou l'intérêt des dettes, d'où la sous-estimation du taux de pauvreté. D'autre part, l'ESPA ne considère pas la part de fortune des individus, d'où la surestimation du taux de pauvreté. L'effet résiduel de ces biais ne peut cependant se chiffrer précisément.

## 2 Combien de personnes travaillent et sont pourtant pauvres?

La Suisse compte dans sa population âgée de 20 à 59 ans, selon les données de 1999, 250'000 «working poor», autrement dit des personnes pauvres et qui pourtant travaillent. Sur ce nombre, 186'000 personnes vivent dans des ménages dont le volume d'activité lucrative est égal ou supérieur à 36 heures hebdomadaires, alors que les 64'000 autres vivent dans des ménages travaillant moins. Le taux de «working poor», autrement dit la proportion de «working poor» parmi les personnes exerçant une activité lucrative, s'élève à environ 7,5%. Ce taux tombe à 6% dans les ménages travaillant au moins 36 heures hebdomadaires, mais il grimpe à 29% dans les ménages présentant un moindre volume d'activité lucrative. Les «working poor» représentent 60% des personnes pauvres en âge de travailler (20 à 59 ans). Si l'on ne considère que les «working poor à temps complet», ils en représentent encore 44%.

3 On entend par revenu équivalent d'un ménage le revenu converti pour un ménage d'une seule personne. Pour l'obtenir, on divise le revenu du ménage par la racine du nombre de personnes le constituant. Si un ménage de quatre personnes réalise un revenu de 5000 francs, le revenu équivalent s'élèvera à 2500 francs ( $5000 : \sqrt{4}$ ).

**Taux de «working poor» selon les caractéristiques socio-démographiques, en 1999, en %**

	«working poor», total		«working poor» ménages avec ≥ 36h d'activité lucrative		«working poor» ménages avec < 36h d'activité lucrative	
	Nombre	Taux	Nombre	Taux	Nombre	Taux
<b>Sexe</b>						
Femmes	133 000	9,1%	85 000	6,5%	48 000	29,8%
Hommes	117 000	6,4%	101 000	5,7%	16 000	27,3%
<b>Age</b>						
20-29 ans	42 000	6,4%	24 000	3,9%	18 000	45,9%
30-39 ans	89 000	8,3%	71 000	7,1%	18 000	30,8%
40-49 ans	76 000	8,1%	61 000	6,9%	15 000	26,8%
50-59 ans	43 000	6,2%	30 000	4,8%	13 000	19,3%
<b>Nationalité</b>						
Etrangère/étranger	86 000	12,2%	76 000	11,2%	10 000	32,6%
Suisse/ Suisse	164 000	6,2%	110 000	4,5%	54 000	28,4%
<b>Type de ménage</b>						
Personne seule	33 000	6,1%	11 000	2,5%	22 000	23,4%
Famille monoparentale	27 000	29,2%	10 000	18,9%	17 000	42,7%
Couples sans enfant	26 000	3,2%	17 000	2,2%	9 000	24,7%
Couples avec 1 enfant	25 000	6,7%	23 000	6,3%	..	..
Couples avec 2 enfants	52 000	8,6%	47 000	8,1%	..	..
Couples avec 3+ enfants	44 000	18,0%	42 000	18,1%	..	..
Autres types de ménages	42 000	5,9%	36 000	5,4%	..	..
<b>Région linguistique</b>						
Suisse alémanique	168 000	6,9%	126 000	5,6%	42 000	27,0%
Suisse romande	74 000	9,2%	55 000	7,4%	19 000	31,3%
Suisse italienne	7 000	7,4%	..	..	..	..
<b>Total</b>	<b>250 000</b>	<b>7,5%</b>	<b>186 000</b>	<b>6,0%</b>	<b>64 000</b>	<b>29,0%</b>

Source: ESPA

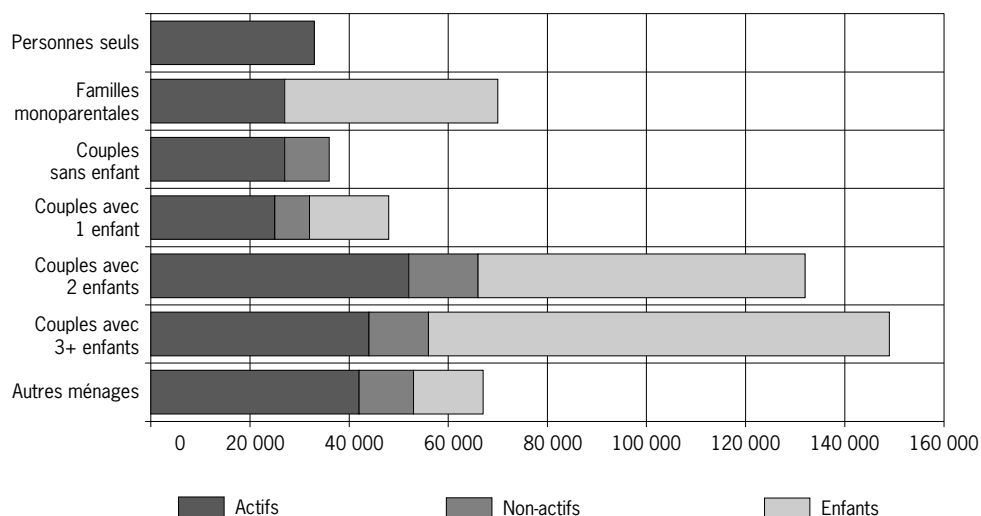
**Indicateurs essentiels**

**Taux de «working poor»:** pourcentage de pauvres parmi les personnes âgées de 20 à 59 ans qui exercent une activité lucrative.

**Taux de pauvreté:** pourcentage de pauvres parmi la population totale âgée de 20 à 59 ans.

**Part des «working poor»:** pourcentage de «working poor» parmi tous les pauvres âgés de 20 à 59 ans.

Le risque d'être «working poor» varie suivant les groupes de la population. Les personnes de nationalité étrangère (taux de «working poor»: 12,2%) et les femmes (9,1%) sont particulièrement exposées. Le taux de «working poor» diffère également selon les régions. La Suisse romande affiche le taux le plus élevé (9,2%) et la Suisse alémanique le taux le plus bas (6,9%). De même, la situation familiale joue un rôle: si les familles monoparentales courent le risque le plus élevé de figurer parmi les «working poor» (29,2%), les familles nombreuses sont elles aussi fortement menacées (18%).

**Personnes vivant dans des ménages de «working poor», par type de ménage, en 1999**

© Office fédéral de la statistique

Source: ESPA

Par ailleurs, la pauvreté est répandue dans l'entourage des «working poor». Ainsi les 250'000 «working poor» vivent dans 169'000 ménages comptant au total 535'000 personnes. Les enfants (232'000) et les non-actifs s'occupant d'eux sont particulièrement touchés.

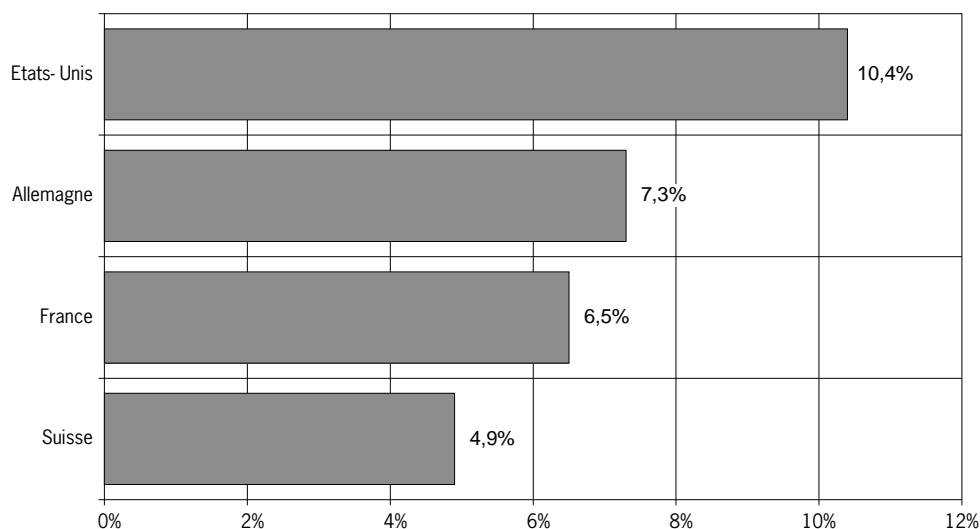
La Suisse affichait un taux de «working poor» inférieur à la France et à l'Allemagne, en 1995 tout au moins, où des chiffres comparables sont disponibles. Le taux de «working poor» s'est cependant brusquement élevé à 7,5% entre 1995 et 1999. Notons que le phénomène des «working poor» est bien plus aigü aux Etats-Unis qu'en Europe. En 1995, plus de 10% des Américains exerçant un travail étaient pauvres.

Les «working poor» et la catégorie des bas salaires ne se recoupent que partiellement: si l'on fixe à 35'000 francs net le seuil annuel des bas salaires, la proportion de personnes ayant un bas salaire, chez les «working poor», s'élève à 67%.<sup>4</sup> Or ce chiffre important tient en partie au faible volume d'activité lucrative. En effet, si l'on ne considère que les ménages travaillant au moins 36 heures hebdomadaires, la proportion de «working poor» tombe à 45%. Dans ces cas seuls, les bas salaires sont la cause principale de la pauvreté.

L'introduction dans la loi, pour tout emploi exercé à temps complet, d'un salaire minimal de 35'000 francs net (2917 francs par mois), permettrait de réduire le nombre de «working poor», sans pour autant éradiquer la pauvreté des travailleurs. Car la condition de «working poor» guette

4 Chez les indépendants, la notion de bas salaire se réfère au revenu tiré de l'activité indépendante.

### Taux de «working poor» en comparaison internationale, en 1995



© Office fédéral de la statistique

Source: ESPA

Seuil de pauvreté: 50% du revenu moyen équivalent; toutes les personnes effectuant au moins une heure de travail rémunéré par semaine sont considérées.

même les salaires moyens, si l'activité n'est qu'à temps partiel ou si le revenu d'un travail à temps complet ne couvre pas le minimum vital d'un ménage nombreux. De plus, un bas salaire n'est pas nécessairement synonyme de pauvreté, par le fait même que d'autres revenus au sein du ménage peuvent le compléter, celui notamment de l'activité lucrative d'autres membres du ménage.

L'effet d'un salaire minimal diffère selon la forme de ménage: un salaire garanti proche de 3000 francs conduirait à la disparition des «working poor à temps complet» dans les ménages d'une seule personne. En revanche, ses conséquences seraient moindres dans les familles monoparentales et les familles nombreuses. En outre, un salaire minimal ne résout pas la question des coûts indirects liés aux enfants – les parents doivent s'occuper de leurs enfants et ne peuvent donc pas augmenter librement leur volume de travail, d'où ces coûts indirects. D'autres mesures s'imposent ici: le relèvement des allocations pour enfants ou des dispositions aidant à concilier les tâches familiales et l'activité professionnelle.

Il n'est guère surprenant que la part des «working poor» diminue dès lors que le volume d'activité lucrative s'accroît. Environ 20% de tous les «working poor» vivent dans un ménage travaillant moins de 26 heures

hebdomadaires – contre moins de 3% chez les actifs non-pauvres. Si les ménages travaillant 36 à 55 heures par semaine restent surreprésentés chez les «working poor», tel n'est plus le cas au-delà de ce volume d'activité.

### **3 Quels sont les groupes de la population les plus menacés?**

Une analyse approfondie des données permet d'identifier neuf groupes de la population particulièrement exposés à être des «working poor». Il s'agit des femmes, des parents, des familles monoparentales, des ressortissants étrangers, de la main-d'œuvre peu qualifiée, des travailleurs des branches à bas salaires, des employés à temps partiel ou soumis à des conditions d'emploi flexibles, des indépendants sans personnel et des travailleurs dont la carrière est discontinuée ou qui débutent dans un emploi.

#### **3.1 Femmes**

Les femmes sont fortement surreprésentées dans le groupe des «working poor», essentiellement parce qu'elles vivent plus souvent dans des ménages ne disposant que d'un revenu à temps partiel. Cela tient à nouveau surtout à leur supériorité numérique dans les familles monoparentales. Or, même à volume d'activité égal et à situation familiale comparable, la pauvreté touche davantage les femmes qui réalisent le revenu principal de la famille. Cela tient à des perspectives salariales et des possibilités de promotion moins favorables. Même à qualifications égales, les femmes gagnent moins que les hommes et elles travaillent souvent dans des «branches typiquement féminines» qui offrent des conditions de travail médiocres.

L'analyse de régression montre en outre que certains facteurs d'influence agissent différemment chez les femmes et les hommes. Ainsi, l'exercice d'une profession dans les secteurs hôtellerie-restauration, économie domestique ou commerce de détail, accroît fortement chez les femmes seulement le risque de devenir «working poor».

Certaines situations de vie, bien plus répandues parmi les femmes que les hommes, cumulent les facteurs contribuant à la pauvreté. Une femme seule et sans formation postobligatoire présente un risque de 3,5% d'être «working poor» si elle travaille 40 heures hebdomadaires. Mais si elle occupe depuis peu, dans le commerce de détail, un emploi non permanent et à durée flexible – cas typique du travail sur appel –, la probabilité qu'elle

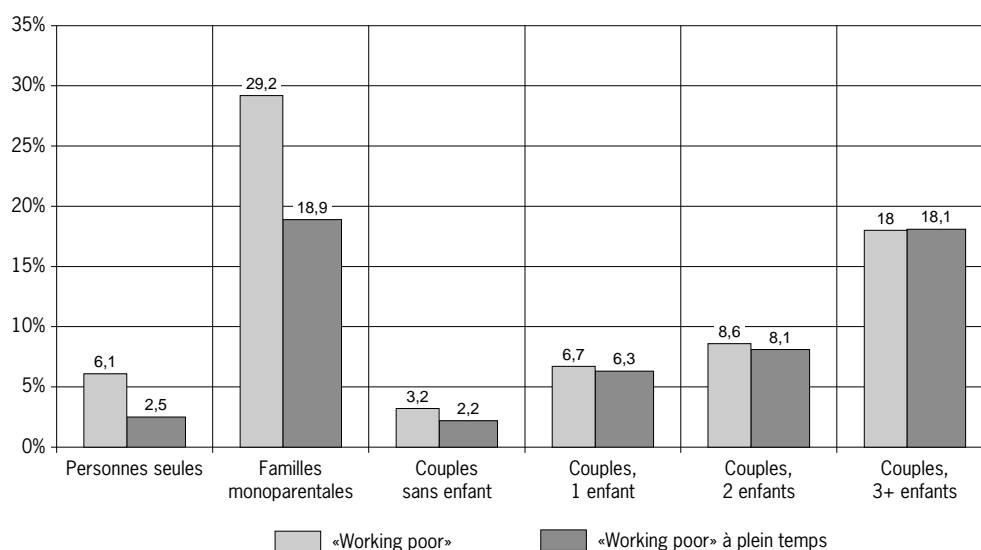
soit «working poor» grimpe à 40%, même si elle travaille 40 heures hebdomadaires. Si de surcroît la femme est étrangère et élève seule ses enfants, le risque passe à 69%.

### 3.2 Parents ayant plusieurs enfants

Avoir des enfants comporte un risque de pauvreté. C'est lié aux coûts directs qu'entraînent les enfants, mais surtout aux coûts indirects qu'ils occasionnent à leurs parents. En effet, les enfants demandent du temps. Ils veulent que l'on s'occupe d'eux et augmentent ainsi les charges liées au travail familial. Or ce temps équivaut à une perte de revenu du travail. Les couples sans enfant sont ainsi rarement parmi les «working poor» (3,2%). Le risque d'être «working poor» augmente toutefois en proportion du nombre d'enfants. Le taux de «working poor» s'élève à 6,7% pour les couples avec un enfant, à 8,6% pour les couples avec deux enfants et à 18% s'ils en ont trois.

Illustration 4

**Taux de «working poor» par type de ménage en 1999, en %**



© Office fédérale de la statistique

Source: ESPA

Les familles monoparentales sont fortement touchées par ce phénomène, comme le montrera le point 3.3. Dans la majorité des cas, les ménages concernés doivent se contenter du revenu d'une activité à temps partiel. Les familles nombreuses sont, avec eux, le groupe le plus exposé, d'où leur taux élevé de «working poor» (voir illustration 4). Trois ménages sur dix, parmi les familles monoparentales, et près d'un cinquième des familles à trois enfants et plus figurent en Suisse parmi les «working poor».

Le fait que les ménages formés de couples ayant trois enfants ou plus jouissent généralement d'une situation stable n'y change rien. Les parents, âgés en règle générale de 30 à 50 ans, sont presque tous mariés, ils vivent moins fréquemment que les autres dans les grands centres, ils ont plus souvent terminé une formation supérieure, sont plutôt indépendants et travaillent dans l'agriculture. Ils ne se distinguent pas des autres ménages quant à leur nationalité. Le cliché de la famille nombreuse étrangère ne se vérifie donc pas. Il en va différemment dans le groupe des «working poor»; les ressortissants étrangers dominant parmi les ménages formés de couples ayant trois enfants ou plus, et les parents n'ont bien souvent fréquenté que l'école obligatoire ou ont effectué un apprentissage.

Aujourd'hui déjà, une majorité des couples avec enfants subviennent à leurs besoins en travaillant plus de 45 heures par semaine. Les ménages où seul un des parents travaille ne représentent plus qu'une minorité (30 à 40%). Toutefois, plus un ménage compte d'enfants, plus les chances sont fortes pour que ce ménage dispose d'un seul revenu à plein temps. Dans un tiers environ des ménages formés de couples avec enfants (29 à 35%), les parents travaillent de 46 à 65 heures par semaine, et dans le derniers tiers (27 à 35%) leur activité dépasse 65 heures.

### 3.3 Familles monoparentales

Les familles monoparentales présentent le taux le plus élevé de «working poor» (29%), car elles cumulent des facteurs aggravant le risque de pauvreté lié à un enfant. La plupart, en effet, travaillent à temps partiel, elles sont surreprésentées parmi les bas salaires et subviennent néanmoins à l'entretien de plusieurs personnes.

La plupart des familles monoparentales sont conduites par des femmes. Ces dernières apparaissent plus souvent séparées, divorcées ou veuves que les autres femmes interrogées, elles vivent plutôt dans les communes à fonction de centre et exercent moins souvent une activité indépendante. Les familles monoparentales figurant parmi les «working poor» ont toutes sans exception des femmes à leur tête. Elles se distinguent des familles monoparentales non-pauvres par leur plus grande jeunesse, une proportion supérieure de célibataires, une formation s'achevant le plus souvent au niveau de la scolarité obligatoire ou de l'apprentissage et une activité exercée plus fréquemment dans le commerce de détail ou dans un bureau.

Les conditions salariales ont été analysées en détail pour évaluer la part respective des bas salaires et celle du volume d'activité restreint à la pauvreté des «working poor» élevant seuls leur famille. Il s'est avéré qu'en

fixant le seuil des bas salaires à 35'000 francs par an pour un emploi à temps complet, 64% des familles monoparentales n'apparaissent ni dans les bas salaires, ni chez les «working poor». En revanche, 20% d'entre elles sont des «working poor» mais ne touchent pas un bas salaire. Leur problème principal est manifestement le volume d'activité restreint que permet la prise en charge d'enfants. De fait, à peine 10% des familles monoparentales se rangent à la fois parmi les «working poor» et la population à bas salaires. Dans ce cas, on ignore quel problème contribue plus fortement à la pauvreté, mais il est clair que les personnes concernées n'échapperont pas sans mal à leur situation de «working poor». Enfin, près de 7% des familles monoparentales obtiennent des salaires bas sans faire partie des «working poor». Comme les bas salaires ne garantissent pas le minimum vital de plusieurs personnes, on peut y lire l'effet de revenus supplémentaires provenant de pensions reçues ou de l'aide sociale.

### 3.4 Ressortissants étrangers

Les étrangères et les étrangers sont également fortement surreprésentés parmi les «working poor», bien qu'ils présentent un volume d'activité moyen plus élevé que les Suissesses et les Suisses. Les ressortissants étrangers sont plus fréquemment mariés que les Suisses, ils ont de 30 à 39 ans, vivent généralement en couple et ont un ou deux enfants. Ils exercent plus souvent aussi une activité salariée, pour la majorité d'entre eux dans le bâtiment, l'hôtellerie-restauration, l'industrie de transformation, la santé publique ou le secteur social. Ils se distinguent encore de la population indigène par une proportion supérieure au double de personnes n'ayant fréquenté que l'école obligatoire. A l'inverse, les ressortissants étrangers sont proportionnellement plus nombreux à bénéficier d'une formation académique que les Suisses, ce qui renvoie au phénomène de l'immigration des élites. Cette élite est absente chez les étrangères et les étrangers pauvres, parmi lesquels les autres caractéristiques des «working poor» sont encore soulignées. En outre, les pauvres de nationalité étrangère vivent plus souvent dans des ménages familiaux comptant trois enfants ou davantage.

Comme le fait d'être femme, une nationalité étrangère augmente le risque d'être «working poor», en l'absence de toute autre différence ayant une incidence sur le salaire. Ce phénomène reflète peut-être la situation des étrangères et des étrangers qui, bien que remplissant les mêmes conditions que les Suisses, obtiennent de moins bonnes conditions salariales.

### 3.5 Main-d'œuvre peu qualifiée

Le niveau de formation influence fortement le risque d'être «working poor». Les personnes ayant achevé, au mieux, une formation élémentaire, constituent 32% des «working poor», mais ne représentent que 11% de la population en général. Si l'on écarte la problématique des ménages n'exerçant qu'une activité à temps partiel, la part des «working poor» diminue au fur et à mesure que le niveau de formation s'élève. Cela tient directement à la problématique des bas salaires, étant donné que la main-d'œuvre peu qualifiée touche bien plus souvent un salaire ne couvrant pas ses besoins vitaux. La formation joue ici un rôle comparable chez les femmes et les hommes. Une formation universitaire achevée réduit quasiment à zéro le risque d'être «working poor». Les efforts consacrés au perfectionnement comptent aussi. Les personnes ayant suivi des cours de formation continue dans les douze mois précédents risquent nettement moins que les autres d'être «working poor».

### 3.6 Salariés des branches à bas salaires

Les «working poor» sont fortement surreprésentés dans l'agriculture, l'hôtellerie-restauration et le travail rémunéré effectué dans des ménages privés. Les deux dernières catégories citées représentent des secteurs offrant typiquement des bas salaires. Quant aux bas revenus de l'agriculture, il faut aussi se rappeler que dans ce secteur les rétributions se font partiellement en nature, ce dont l'ESPA tient insuffisamment compte.

L'industrie de transformation, la branche du crédit et des assurances ainsi que les administrations publiques comptent relativement peu de «working poor». Une division plus fine, par profession, montre toutefois que l'industrie de transformation comporte elle aussi des branches à bas salaires. Tel est en particulier le cas de l'industrie textile et de celle du cuir, de la transformation des métaux et de la construction de machines. En outre, les professions de la vente, des transports, les professions artistiques et le nettoyage des bâtiments sont fortement touchés.

L'analyse de régression montre enfin que la profession et la branche n'expliquent que dans une faible mesure l'appartenance aux «working poor». Il convient de préciser que dans cette analyse, des caractéristiques de conditions de travail précaires récurrentes dans les branches à bas salaires constituent des facteurs explicatifs supplémentaires, et que ce sont elles qui constituent en partie l'explication statistique du risque d'être «working poor».

### 3.7 Travailleurs à temps partiel ou ayant des conditions d'emploi flexibles

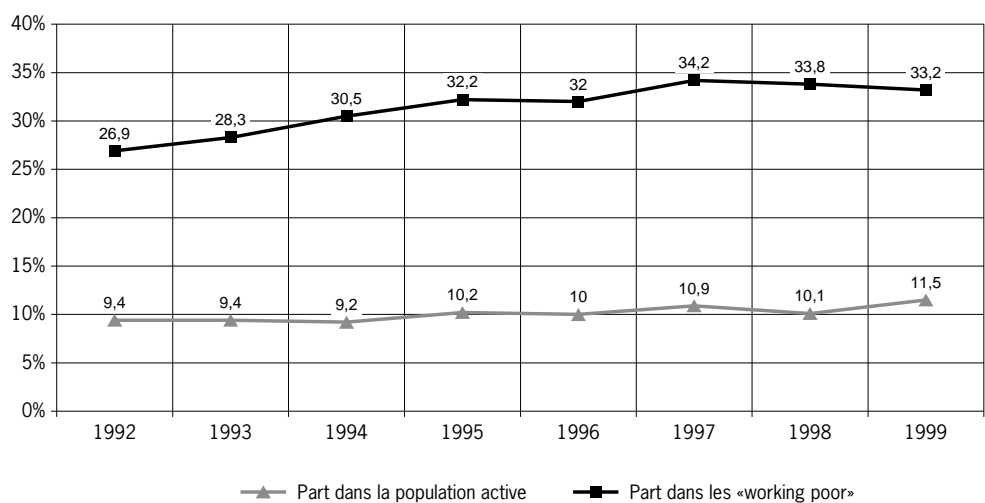
Les trois indicateurs *travail à temps partiel*, *temps de travail flexible* et *contrats de travail de durée déterminée* ont servi pour examiner dans quelle mesure des conditions d'emploi qui s'écartent de l'emploi «normal» à temps complet contribuent au phénomène des «working poor».

Même si le *travail à temps partiel* se retrouve parfois dans les emplois qualifiés ou hautement qualifiés, cela demeure plutôt l'exception. En effet, si toutes les autres conditions demeurent égales – en particulier le total d'heures rémunérées effectuées par le ménage –, une activité lucrative à temps partiel augmente considérablement le risque d'être «working poor». Cela montre qu'en règle générale, les emplois à temps partiel offrent dans une bien plus forte mesure des conditions salariales défavorables que ne le font les emplois à temps complet.

Comme le montre l'illustration 5, la part des emplois à temps partiel s'est légèrement accrue, au cours des années 1990, parmi les personnes réalisant le revenu principal du ménage. Leur part aux «working poor» est considérablement plus élevée, ce qui n'a rien de surprenant. En effet, les personnes travaillant à temps partiel et réalisant le revenu principal du ménage ont de fortes probabilités de faire partie des «working poor à temps partiel».

Illustration 5

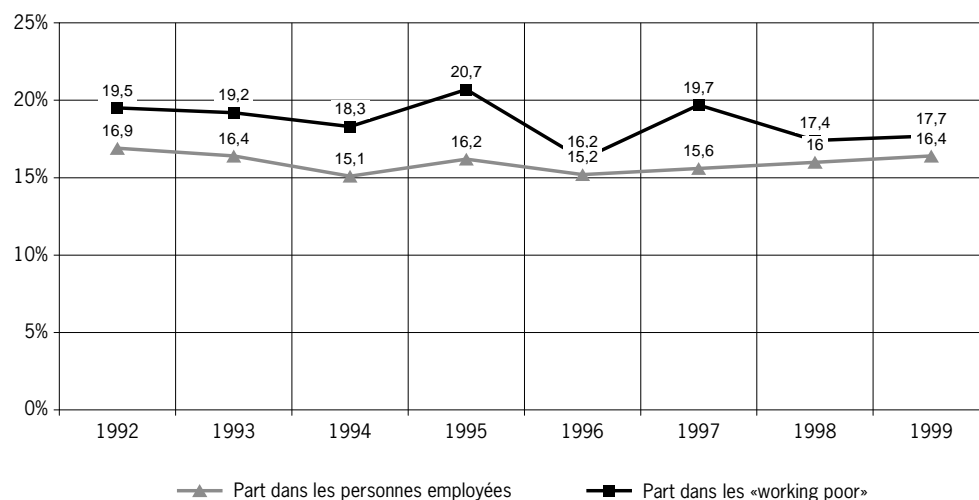
#### Part des actifs à temps partiel (revenu principal seulement) dans la population active et dans les «working poor», de 1992 à 1999, en %



© Office fédéral de la statistique

Source: ESPA

Remarque: Seules les personnes réalisant le revenu principal du ménage sont recensées ici.

**Evolution de la proportion des temps de travail flexibles, de 1992 à 1999, en %**


© Office fédéral de la statistique

Source: ESPA

Temps de travail flexibles: structures changeantes dans la durée de l'activité quotidienne ou hebdomadaire

Les *temps de travail flexibles* n'impliquent pas seulement un décalage par rapport aux «heures de bureau». Ils s'accompagnent de structures variables de la durée de l'activité quotidienne ou hebdomadaire, et dans les cas extrêmes d'une structure du temps de travail totalement flexible, caractéristique essentielle du travail sur appel. Une analyse des conditions d'emploi assorties de temps de travail flexibles (voir illustration 6) montre une surreprésentation nette et constante des «working poor» parmi les travailleurs de nuit ou du week-end. Cela concerne en particulier les «working poor à temps complet». Curieusement, la part de ce genre de conditions d'emploi n'a pas progressé dans les années 1990. Elle a même légèrement reculé chez les «working poor», tout en demeurant plus élevée que chez les autres personnes actives.

Les «working poor» sont également soumis à un *contrat de travail de durée limitée* plus souvent que le reste des personnes actives. Au cours des années 1990, la part des contrats de travail de durée limitée a connu une progression générale dans les embauches. Or cette précarisation des conditions d'emploi constitue une menace de pauvreté pour les travailleurs.

On peut dire en résumé que la proportion de «working poor» croît sensiblement en cas de travail à temps partiel et pour des conditions d'emploi flexibles et non permanentes. La situation n'a cependant pas subi une détérioration générale pendant les années 1990, à la différence de ce qu'on aurait plutôt attendu.

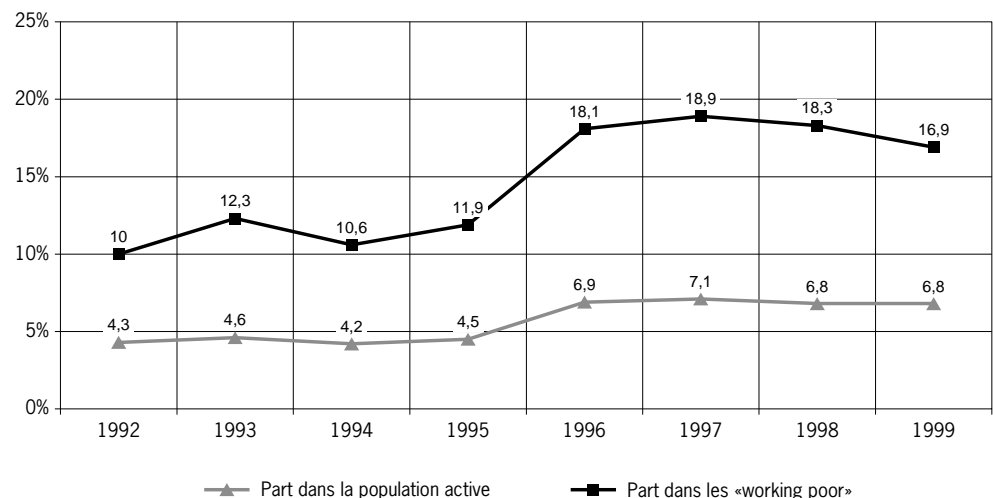
### 3.8 Les solo-indépendants

La proportion des «working poor» parmi les indépendants est étonnamment élevée. Dans ce contexte, on ne saurait trop insister sur le rôle des indépendants sans employés, ou solo-indépendants, lesquels comptent un bon nombre des «nouveaux indépendants». Cette dernière notion recouvre des rapports d'emploi compris dans la zone grise entre travail salarié et travail indépendant. La «nouvelle indépendance» présente des éléments de précarisation (salaire et volume d'activité incertains) et résulte souvent d'externalisations opérées par des entreprises ou de la prise d'une activité indépendante par des personnes au chômage.

Les solo-indépendants se rangent plus souvent, par rapport à l'ensemble des personnes interrogées, dans la classe des 40 à 49 ans, ils sont de nationalité suisse, ont plus souvent un diplôme d'une école professionnelle supérieure et déploient leur activité en particulier dans le secteur du crédit et des assurances, dans l'immobilier, dans le secteur commerce/réparations ou dans les services en général. Dans le secteur du crédit et des assurances, il pourrait s'agir en bonne partie d'agentes et d'agents d'assurances, et les activités concernées portent sur le domaine des services financiers intégrés; dans le commerce, les solo-indépendants gèrent de très petits commerces et, dans les autres services, ils exercent des professions dans la culture et les divertissements ou dans les services personnels, comme par exemple la coiffure. Les solo-indépendants pauvres sont par contre un peu plus jeunes (30 à 39 ans) et célibataires.

Illustration 7

**Evolution de la proportion des solo-indépendants dans la population active, de 1992 à 1999, en %**



© Office fédéral de la statistique

Source: ESPA

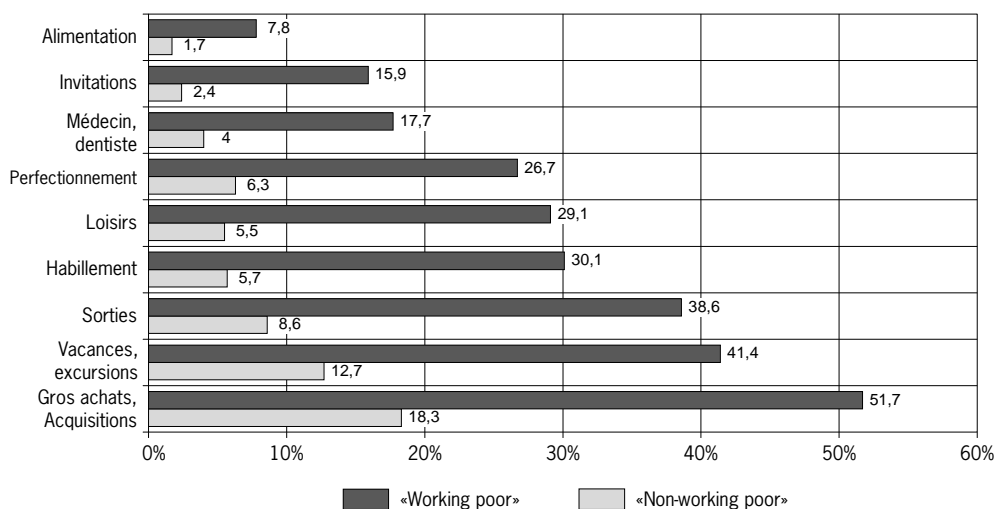
Le nombre des solo-indépendants a fortement progressé dans les années 1990. Leur part aux personnes actives a passé de 4,5% à 7%. Cette évolution s'explique dans une large mesure par la persistance d'un taux de chômage élevé depuis 1993 et par la politique d'encouragement à la prise d'une activité indépendante pratiquée par l'assurance-chômage. Les solo-indépendants forment une part encore plus élevée des «working poor»: 10% au début des années 1990 et 17% à la fin de la décennie. Il est à craindre que les solo-indépendants pauvres négligent (par la force des choses) leur prévoyance professionnelle et que, parvenus au stade de la vieillesse, ils ne puissent souvent compter que sur l'AVS. En cela le nombre croissant de «working poor» solo-indépendants pourrait conduire à une extension de la pauvreté chez les personnes âgées.

### 3.9 Personnes ayant une carrière discontinue ou débutant dans un emploi

Une interruption de carrière augmente, chez les femmes comme chez les hommes, le risque d'être «working poor». Les femmes sont beaucoup plus sujettes aux interruptions de carrière, elles qui dans bien des cas encore se retirent temporairement de la vie active à l'occasion d'une phase de vie familiale. Les personnes nouvelles dans l'entreprise figurent également plus souvent parmi les «working poor» que les employés de longue date. Cela signifie que les nouveaux arrivants obtiennent fréquemment des salaires plus bas. En outre, on retrouve plus souvent, parmi les personnes nouvellement engagées, des travailleurs aux rapports d'emploi instables que des bénéficiaires de conditions stables. D'un autre côté, une ancienneté d'au moins cinq ans réduit le risque d'être «working poor» et augmente d'autant celui couru par les nouveaux arrivants dans l'entreprise.

## 4 Quelles limites financières les «working poor» rencontrent-ils?

Dans quelle mesure les «working poor» s'estiment-ils financièrement entravés par leur pauvreté? L'enquête suisse sur la population active (ESPA) s'intéresse aussi à cette appréciation subjective et donne ainsi une première idée de ce que signifie vivre en étant «working poor». L'enquête porte sur neuf grands secteurs de dépenses. Trois d'entre eux concernent l'*entretien de base*: nourriture, habillement et visites chez le médecin ou le dentiste. Un secteur de dépenses est réservé au *perfectionnement* à des fins de développement professionnel. Deux autres s'intéressent aux

**Fortes contraintes financières, «working poor» et «non-working poor»,  
par secteur de dépenses, en %**


© Office fédéral de la statistique

Source: ESPA

restrictions des *contacts sociaux* (sorties ou invitations). Quant aux trois derniers, ils couvrent le «*luxe normal*» accessible à la plupart des gens: gros achats (biens de consommation durables tels que voiture, meubles, chaîne stéréo), loisirs/hobbies et vacances/excursions. Les personnes interrogées décident dans chaque cas si elles doivent se limiter, «un peu», «assez sérieusement» ou «absolument pas» sur le plan financier.

Les réponses montrent que les «working poor» se heurtent tous à des limites bien plus sévères que les personnes actives qui ne souffrent pas de pauvreté (voir illustration 8). Cela s'observe même au niveau de l'*entretien de base*: 35% des «working poor» limitent leurs dépenses alimentaires «un peu» ou «assez sérieusement», une situation au moins deux fois plus rare chez les autres personnes interrogées. Quant à l'habillement, les «working poor» sont 72% à devoir économiser, soit deux fois plus que les autres personnes. Ils sont même cinq fois plus nombreux (30,1% contre 5,7%) que les actifs non-pauvres à limiter «assez sévèrement» leurs dépenses vestimentaires.

Il est inquiétant qu'environ 40% des «working poor» économisent sur leurs coûts de médecin et de dentiste, et que 18% d'entre eux le fassent même «assez sérieusement». La limitation ressentie est même assez sérieuse dans les ménages qui vivent au-dessous du seuil de pauvreté malgré une activité lucrative supérieure à 36 heures hebdomadaires. Un «working poor» sur cinq vivant dans un tel ménage signale qu'il se limite «assez sérieusement» au chapitre de la santé. Or cette épargne forcée affecte particulièrement les enfants.

En ce qui concerne les possibilités de se développer professionnellement au moyen du *perfectionnement*, la moitié des «working poor» se sentent limités (un quart des actifs non-pauvres) et 26,7% d'entre eux ressentent «assez sérieusement» ces contraintes (actifs non-pauvres: 6,3%). Cela prouve qu'il est plus difficile aux «working poor» qu'aux autres personnes interrogées de combler leurs déficits de formation, bien que ces lacunes soient en partie à l'origine de leur situation de revenu inconfortable.

S'agissant du *maintien des relations sociales*, les dépenses consacrées aux sorties s'opposent nettement à celles destinées aux invitations. Plus de 70% des «working poor» se sentent limités pour leurs sorties (36% des actifs non-pauvres), et près de 40% d'entre eux même sérieusement (8,6% des actifs non-pauvres). Les «working poor» se restreignent spécialement dans ce secteur par rapport aux autres personnes interrogées. Cette limitation est moins prononcée pour les invitations, où 40% des «working poor» diminuent les frais et où 16% le font même «assez sérieusement». Les valeurs de comparaison des actifs non-pauvres ont beau être nettement plus basses, la différence d'attitude des «working poor» face à l'épargne témoigne que leurs contacts sociaux se centrent nécessairement sur la sphère privée pour limiter les frais.

Il n'est guère surprenant que les «working poor» se heurtent aux plus sérieuses limites subjectives face au *«luxe normal»*. Plus de 80% d'entre eux doivent économiser «un peu» ou «assez sérieusement» sur leurs gros achats. Même si ce pourcentage est également élevé chez les autres actifs (60%), les «working poor» sont presque trois fois plus nombreux à se sentir assez sérieusement limités (52% contre 18%). 77% des «working poor» épargnent sur leurs vacances et leurs sorties et 41% le font même assez sérieusement. Là encore les «working poor» sont trois fois plus nombreux que les actifs non-pauvres (13%) à se restreindre. La différence est particulièrement frappante dans le secteur loisirs/hobbies. Seuls 37% des «working poor» ne se sentent absolument pas entravés, contrairement à une large majorité (67%) des autres actifs. En outre, 29% des «working poor» se sentent fortement limités dans leurs activités de loisirs, proportion cinq fois supérieure à celle des actifs non-pauvres (5,5%).

Si l'on constitue un indice de limitation global des neuf secteurs de dépenses, on observe que le devoir de limitation ressenti par les «working poor» se cumule dans de nombreux secteurs. Ainsi 10% d'entre eux indiquent devoir se restreindre assez sérieusement dans sept au moins des neuf secteurs de dépenses, ce qui se constate chez 1% seulement des actifs non-pauvres.

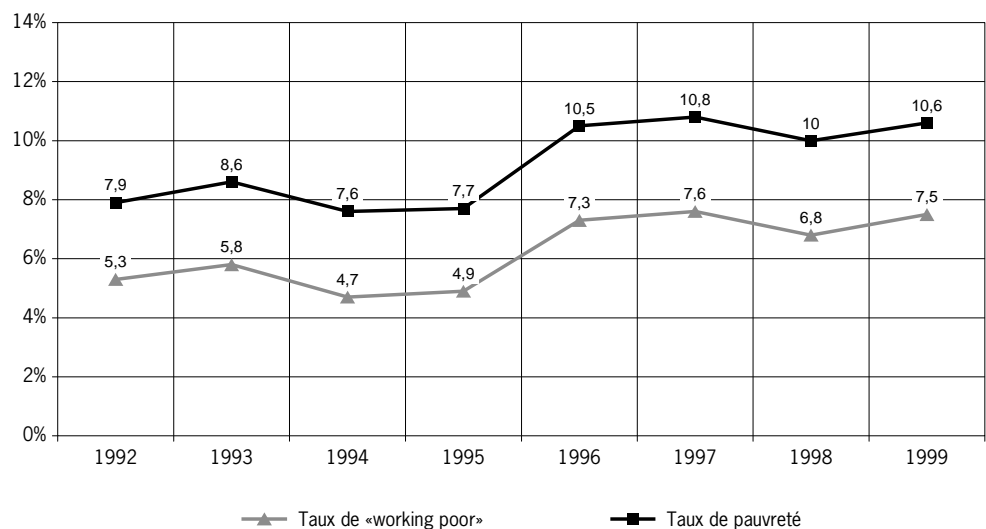
## 5 Le phénomène des «working poor» est-il propre aux années 1990?

De 1992 à 1999, le taux de «working poor» a augmenté parallèlement au taux général de pauvreté dans la classe d'âge des 20 à 59 ans. De 1992 à 1995, le taux de «working poor» se situait à environ 5%, alors qu'après 1996 il avoisine 7% (voir illustration 9<sup>5</sup>). En chiffres absolus, le nombre de «working poor» s'est accru, passant entre 1992 et 1999 de 170'000 à 250'000. Dans la même période, le total des pauvres de 20 à 59 ans passait de 310'000 à 430'000. L'augmentation de 120'000 pauvres tient donc, dans deux tiers des cas, à l'extension de la pauvreté parmi les actifs.

L'augmentation du taux des «working poor» entre 1995 et 1996 peut être principalement expliquée par l'évolution des conditions du marché de travail. Entre 1995 et 1996, la proportion des *solo-indépendants* et des employés sous *contrat de travail non permanent* a fortement augmenté par rapport à l'ensemble des actifs et en particulier par rapport aux «working poor». Si en 1995 ces deux groupes représentaient environ le 20% de l'ensemble des «working poor», en avril 1996 leur proportion était proche de 32%. L'évolution des salaires a entre autres contribué à l'augmentation du taux des «working poor». Les données de l'ESPA attestent une nette rupture dans l'évolution générale des salaires entre 1995 et 1996. Si l'on considère l'économie dans son ensemble, les salaires moyens (salaire

Illustration 9

### Taux de «working poor» et taux de pauvreté, de 1992 à 1999, en %



5 L'illustration 9 renvoie correctement le taux des «working poor» depuis 1996 lorsque les personnes interrogées considèrent la réduction des primes de caisse-maladie dans le revenu du ménage indiqué. Le taux des «working poor» est surestimé dans la même proportion que les transferts de revenu ne sont pas intégrés dans le calcul. Si chacune des personnes interrogées avait omis d'intégrer la réduction de prime dans son revenu, le taux des «working poor» serait surévalué de 1,5% au maximum depuis 1996.

médian) affichent une hausse réelle supérieure à 6% entre 1991 et 1995. En 1996, ils reculent de 2% et stagnent depuis lors.<sup>6</sup> Parallèlement, l'index des prix au loyer a clairement augmenté.

L'entrée en vigueur, en 1996, de la nouvelle loi sur l'assurance-maladie a globalement eu un effet légèrement réducteur sur le taux de pauvreté. La forte augmentation des primes de caisse-maladie a certes contribué à augmenter la pauvreté dans les couches de population ayant un bas revenu et n'ayant pas demandé une réduction de prime. La charge financière liée à la prime de l'assurance-maladie de base a par contre diminué de manière significative pour les ménages ayant demandé une réduction de prime. Sans réduction de la prime d'assurance-maladie, la hausse des coûts aurait provoqué une augmentation d'un point du taux de «working poor». En supposant que les ayants droit à une réduction de prime l'aient demandée<sup>7</sup>, la réduction des primes de caisse-maladie aurait permis de diminuer de 1,2 point le taux de «working poor». L'effet net correspond donc à une réduction du taux de 0,2 point.

L'augmentation du taux des «working poor» dans le milieu des années nonante s'explique en grande partie par les facteurs du marché du travail. L'effet de plusieurs autres facteurs a vraisemblablement été neutralisé. L'augmentation claire du taux d'activité des couples avec enfants a ainsi eu pour effet de limiter l'augmentation du taux de «working poor».

D'un autre côté, on peut supposer que la nouvelle manière dont procède l'ESPA depuis 1996 pour établir le revenu global des ménages a conduit à sous-estimer les revenus, donc à faire augmenter le taux de «working poor».

Les changements survenus depuis 1992 concernent autant le nombre des «working poor» que la composition des ménages concernés. La paupérisation des familles monoparentales est particulièrement saisissante. Le taux de «working poor» y a pratiquement doublé, passant de 14,8% en 1992 à 29,2% en 1999. Mais les familles nombreuses sont aussi particulièrement touchées par cette hausse (de 11% à 17%), malgré l'augmentation de leur volume d'activité pendant la même période.

L'aggravation du phénomène des «working poor» au cours des années 1990 frappe d'autant plus que le volume d'activité tend à augmenter dans la même période. Entre 1995 et 1999, la part des ménages effectuant de 36 à 45 heures hebdomadaires d'activité lucrative a diminué d'environ quatre points, alors que celle des ménages effectuant plus de 75 heures hebdomadaires augmentait de quatre points. On peut donc en déduire que les

6 L'indice des salaires réels calculé par l'OFS montre une évolution légèrement différente. La raison tient à ce qu'il reflète uniquement l'évolution salariale (les structures de l'emploi demeurant inchangées). Or la présente analyse suppose la prise en compte de l'évolution, telle qu'elle se dégage de l'ESPA, en incluant les variations structurelles.

7 On estime qu'un tiers des pauvres et des ménages menacés de pauvreté n'a pas fait valoir son droit à la réduction de primes de caisse-maladie. Les demandes de réduction de primes par les pauvres et les ménages menacés de pauvreté correspondent ainsi au 60% des primes.

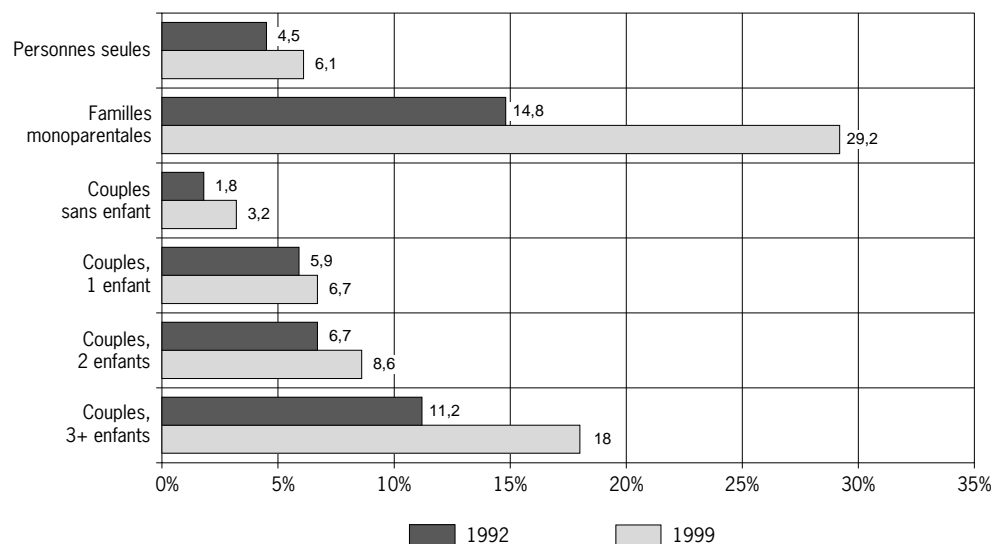
**Taux de «working poor», selon les caractéristiques socio-démographiques en 1992, 1996 et 1999, en %**

	Taux de «working poor» (en %)		
	1992	1996	1999
<b>Sexe</b>			
Femmes	4,8	6,9	9,1
Hommes	5,4	7,6	6,2
<b>Nationalité</b>			
Etranger	9,1	11,4	12,2
Suisse	4,1	5,9	6,2
<b>Type de ménage</b>			
Personne seule	4,5	5,1	6,1
Famille monoparentale	14,8	27,2	29,2
Couple sans enfant	1,8	2,2	3,2
Couple avec 1 enfant	5,9	7,7	6,7
Couple avec 2 enfants	6,7	6,8	8,6
Couple avec 3 enfants ou davantage	11,2	19,0	18,0
<b>Région linguistique</b>			
Suisse alémanique	4,5	6,5	6,9
Suisse romande	6,9	9,0	8,9
Suisse italienne	8,3	6,0	7,4
Total	5,3	7,3	7,5

Ménages à bas revenus: le revenu annuel équivalent (brut) est inférieur à 40'000 francs.

Source: ESPA

Illustration 10

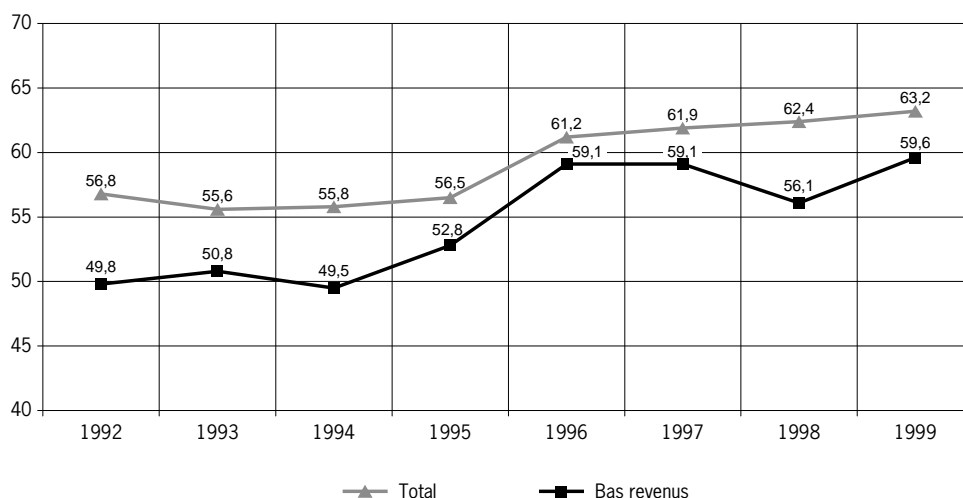
**Taux de «working poor» et taux de pauvreté, de 1992 à 1999, en %**


© Office fédéral de la statistique

Source: ESPA

ménages ont tenté d'améliorer leur situation financière pendant les années 1990 en travaillant davantage. Sans cet engagement accru sur le marché du travail, la hausse du taux de «working poor» aurait été encore bien plus forte.

**Volume d'activité dans les ménages de deux adultes avec enfants, au total et pour les bas revenus, de 1992 à 1999 (moyenne des heures travaillées par semaine)**



© Office fédéral de la statistique

Source: ESPA

Les ménages formés de couples avec enfants et travaillant au moins 36 heures hebdomadaires ont tout particulièrement accru leur volume d'activité, qui a progressé de plus de 6 heures, ou 11%, entre 1992 et 1999. La hausse chez les ménages familiaux à bas revenus<sup>8</sup> avoisine même 20% (rapportée au revenu équivalent, voir note 2) – seules les familles monoparentales et les familles nombreuses sont restées en retrait avec 7% de hausse seulement. Mais leurs possibilités de travailler davantage sont clairement limitées.

## 6 Risque de chute et chances de redressement

Comme l'enquête suisse sur la population active (ESPA) interroge, en règle générale, les mêmes personnes pendant cinq années consécutives, il est possible de suivre leur situation financière durant cette période. La trop faible représentation des «working poor à temps partiel» parmi les personnes interrogées oblige cependant à restreindre les analyses au groupe des «working poor à temps complet». Ainsi donc il ne sera question dans ce chapitre que des «working poor à temps complet» vivant dans des ménages qui effectuent au moins 36 heures de travail rémunéré par semaine. Quant aux «working poor à temps partiel», ils sont inclus dans la catégorie «autres pauvres».

L'analyse des passages, d'une année à l'autre, entre les catégories «working poor», «autres pauvres» et «non-pauvres» montre que près de la moitié des personnes enregistrées une année donnée comme «working

<sup>8</sup> Les ménages familiaux sont considérés à bas revenus lorsque leur revenu annuel brut, converti pour un ménage à une personne (revenu équivalent), est inférieur à 40'000 francs.

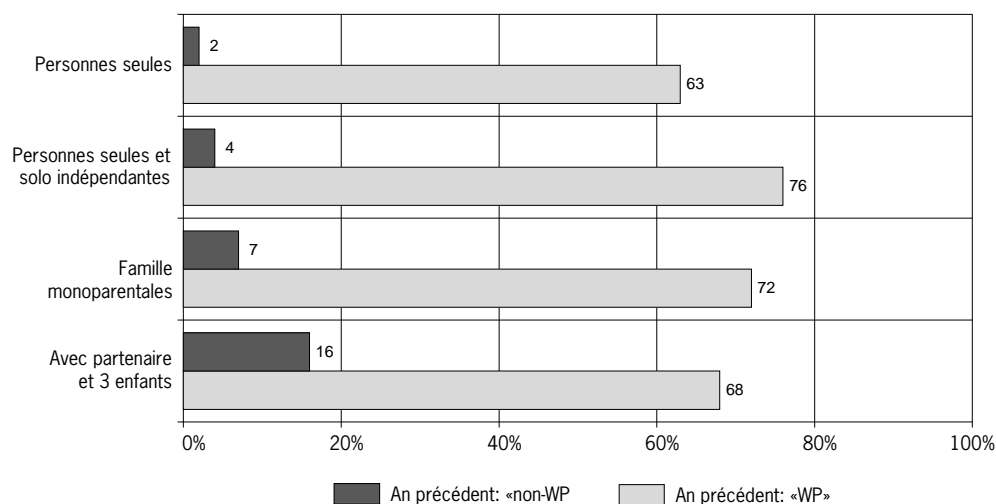
poor» le resteront l'année suivante. En effet, la probabilité de demeurer «working poor» s'élève à 43%, tandis que celle de le devenir est de 11% chez les autres pauvres et de moins de 2% chez les non-pauvres. L'analyse de régression confirme cette dépendance par rapport à la situation de l'année précédente. Ainsi le statut de revenu de l'année antérieure contribue plus que tout autre facteur à expliquer le statut pendant l'année en cours. Cela n'exclut toutefois pas la possibilité d'échapper au statut de «working poor». Plus de la moitié des «working poor» vivant dans des ménages dont le volume d'activité s'élève à 36 heures au moins ne figurent plus parmi les travailleurs pauvres l'année suivante, et il est bien rare qu'ils passent dans la catégorie des autres pauvres.

Les états de pauvreté et de non-pauvreté s'alternent, malgré la dépendance du statut de l'année précédente, et l'on observe une mobilité étonnante. En cinq ans, près d'un cinquième des personnes âgées de 20 à 59 ans sont apparues une fois au moins comme pauvres, et c'est même le cas d'une femme sur quatre. La pauvreté momentanée est donc un phénomène étonnamment répandu dans la population suisse.

De prime abord, ces résultats semblent contradictoires. D'une part, la dépendance par rapport au statut est très marquée. Par exemple, moins de 2% des non-pauvres deviennent des «working poor» d'une année à l'autre. D'un autre côté, on relève une importante mobilité, étant donné que la moitié des «working poor» ne l'étaient pas l'année précédente. La contradiction apparente tient à la différence de taille des deux groupes, celui des non-pauvres et celui des «working poor». Comme le groupe des non-pauvres représente l'écrasante majorité (env. 94%) de la population totale en âge de travailler, des personnes qui n'étaient pas pauvres l'année précédente peuvent fournir plus de la moitié de l'effectif des «working poor» de l'année suivante, alors même que la probabilité individuelle de devenir «working poor» reste minime. Mais il se pourrait également que cette mobilité soit amplifiée, étant donné que les personnes qui restent durablement «working poor» sortent de l'enquête plus souvent que les non-pauvres (effet de sélection).

Dès lors qu'elle s'associe à d'autres critères, la probabilité de rester «working poor» l'année suivante peut fortement augmenter, alors même que le ménage travaille au moins 36 heures hebdomadaires. L'illustration 12 en fournit un exemple. Une femme seule court un faible risque de devenir «working poor» (2%). Elle est en revanche fortement menacée si elle était déjà enregistrée comme «working poor» l'année précédente (63%). Si en outre elle est solo-indépendante, élève seule ses enfants ou vit dans un ménage familial comptant au moins trois enfants, le risque augmente encore.

**Probabilité d'être «working poor», femmes sans formation post-obligatoire, par type de ménage, Suisse alémanique, de 1996 à 1999, en %**



© Office fédéral de la statistique

Source: ESPA

Une analyse plus précise chez les personnes interrogées ayant connu, en cinq ans, à la fois la pauvreté et la non-pauvreté, montre qu'aucune tendance nette ne se dessine en matière d'évolution – p.ex. de la pauvreté vers la non-pauvreté ou l'inverse: toutes les trajectoires possibles sont représentées, de la pauvreté vers la non-pauvreté, ou le contraire, ou encore des allers et retours entre ces deux états. L'étonnant est ici que le passage de l'état de «working poor» à celui de non-pauvre se produit bien plus souvent que le glissement dans la catégorie des autres pauvres.

Rien ne semble étayer le schéma selon lequel les «working poor» traverseraient des périodes répétées de chômage et retrouveraient ensuite un travail (mal payé) ni celui selon lequel le taux d'occupation du ménage se réduirait à moins de 36 heures d'activité lucrative. Au contraire, on peut déduire prudemment que les personnes qui figurent une année parmi les «working poor» travaillent pendant une période prolongée et vivent dans un ménage dont le volume total d'activité lucrative dépasse durablement 36 heures hebdomadaires. Cependant les phases présentant un important volume d'activité et les phases à volume d'activité moindre se succèdent en alternance, soit parce que le volume de travail fluctue, soit parce que l'intéressé exerce une seconde activité ou parce que son ou sa partenaire modifie son activité lucrative.

Une comparaison des entrées et des sorties montre étonnamment que le statut de «working poor» est indépendant de l'âge, du sexe ou de la nationalité. Bien des éléments indiquent que la pauvreté et la non-pauvreté alternent chez les actifs, et que leur situation financière se caractérise par

une grande instabilité. Les «working poor» de longue durée vivant dans des ménages travaillant au moins 36 heures par semaine sont fréquemment des hommes de 30 à 39 ans, des ressortissants étrangers ou des couples avec trois enfants ou davantage. Ces caractéristiques les distinguent clairement des autres personnes durablement pauvres – également des «working poor à temps partiel»: cette dernière catégorie compte surtout des femmes de 20 à 29 ans, suissesses, vivant seules ou élevant seules des enfants, ou des couples sans enfant (ces derniers figurent plus souvent parmi les «working poor à temps partiel», parce que les ménages constitués de couples avec enfants travaillent généralement plus de 36 heures par semaine et font ainsi partie des «working poor à temps complet»).

La mobilité importante relevée à l'intérieur et autour du statut de «working poor» ne révèle cependant rien de l'ampleur de l'amélioration ou de la détérioration financière. De fait, de minimes changements dans le revenu du ménage ou des dépenses obligatoires (le loyer ou l'assurance-maladie, p. ex.) suffisent à le faire passer au-dessous ou au-dessus du seuil de pauvreté. D'où l'intérêt de poursuivre l'enquête sur ce point. Les revenus de tous les ménages actifs sont encore classés par paliers de 10% pour faire apparaître leurs positions relatives. Or l'image qui en ressort est celle d'une tendance très marquée à la stabilité aux deux extrémités de l'éventail des salaires. La personne appartenant au dernier décile des revenus a une probabilité de 87% de figurer l'année suivante dans les trois derniers déciles. Ce résultat relativise la notion de mobilité des «working poor». Ils ont certes de réelles chances de dépasser le minimum vital l'année suivante, mais ils demeurent invariablement au bas de la structure des revenus.

## 7 Brève évaluation

Le taux de «working poor» a augmenté pendant les années 1990. Cette hausse est même spectaculaire parmi les familles monoparentales et les couples avec trois enfants ou plus. Et la nette augmentation du volume d'activité des couples avec enfants n'y change rien. Cette hausse tient à des facteurs liés au marché du travail: l'augmentation du nombre de solo-indépendants et des employés sous contrat de travail non permanent et l'évolution générale des salaires.

Le risque de faire partie des «working poor» diffère selon les groupes de la population. Les plus exposés sont les ressortissants étrangers, les femmes, les personnes ayant des enfants, peu formées, employées dans des branches à bas salaires comme l'hôtellerie-restauration, le commerce de détail ou l'économie domestique. Ils travaillent souvent en solo-indépen-

**Risques de pauvreté, causes et mesures possibles**

Risque de pauvreté	Groupes particulièrement exposés	Causes et facteurs d'amplification	Mesures possibles
Bas salaires	Etrangères et étrangers, femmes	Formation, branche/profession solo-indépendants, temps partiels	Mesures de qualification et d'encouragement de la formation professionnelle, salaire minimal ou aides étatiques dans le secteur des bas salaires, meilleure protection des emplois précaires dans la législation sur le travail, suppression de la déduction de coordination dans la LPP pour éviter la pauvreté chez les personnes âgées
Enfants	Familles monoparentales, couples avec trois enfants ou plus	Coûts directs liés aux enfants Coûts indirects des enfants (réduction du temps consacré au travail)	Réduction des primes d'assurance-maladie pour les enfants, extension des allocations pour enfants, prestations complémentaires pour les familles à bas revenus, extension de la prise en charge extra-familiale des enfants, incitations à une redistribution du travail rémunéré ou bénévole
Forte hausse des dépenses obligatoires (assurance-maladie, loyer, impôts)	Tous les groupes menacés par la pauvreté	Hausse des dépenses de santé et de logement, allègements fiscaux insuffisants	Abaissements généraux ou spécifiques des coûts, primes d'assurance-maladie liées au revenu, exemption d'impôts jusqu'à concurrence du minimum vital

dants, à temps partiel, leurs rapports de travail sont précarisés et se situent en dehors des heures de travail habituelles, et enfin leur biographie professionnelle est souvent marquée par des interruptions de carrière ou des changements fréquents d'emploi. La menace grossit en cas de présence simultanée de plusieurs de ces facteurs.

La probabilité individuelle d'être «working poor» varie beaucoup, selon qu'on l'ait été ou non l'année précédente. Cela n'exclut toutefois pas d'échapper à ce statut: plus de la moitié des «working poor» vivent au-dessus du seuil de pauvreté l'année suivante. Cependant la plupart d'entre eux resteront très bas dans l'échelle des salaires.

Le phénomène des «working poor» ne peut s'expliquer par un facteur unique. Bien au contraire, le fait de vivre ou non au-dessous du seuil de pauvreté malgré l'exercice d'une activité lucrative tient à une interaction complexe de facteurs relevant du marché du travail et de la politique sociale, de la situation familiale et de l'évolution du coût de la vie. Trois risques essentiels de pauvreté ressortent nettement: les bas salaires, la présence d'enfants et la forte progression des dépenses obligatoires.

Une présentation détaillée des réformes susceptibles d'améliorer la situation des «working poor» dépasserait le cadre de cette étude (pour une discussion approfondie, voir Liechti & Knöpfel 1998, p. 104 ss.), laquelle se limite à signaler quelques perspectives.

*Le risque de pauvreté dû aux bas salaires* peut être atténué au moyen de diverses mesures: au niveau du marché du travail, la loi ou les conventions collectives de travail pourraient fixer un salaire minimal. Une variante discutée réside dans le versement d'aides étatiques pour relever les bas salaires. En outre, l'emploi précaire dans son ensemble soulève la question de l'éventuelle introduction de prescriptions minimales dans la législation sur le travail. A long terme, les mesures relevant de la politique de la formation revêtent une importance de premier plan pour lutter contre les bas salaires. En effet, un système de formation et de perfectionnement de qualité et ouvert à tous rehausserait les qualifications et par là même les chances professionnelles des groupes d'emploi les moins qualifiés. Enfin, des mesures s'imposent au niveau de la sécurité sociale. Des réformes de la prévoyance professionnelle (abaissement de la déduction de coordination) éviteraient aux personnes obtenant de bas salaires une couverture insuffisante de leurs besoins au moment de la retraite.

Des allègements financiers en faveur des familles réduiraient le *risque de pauvreté des enfants*: l'Etat pourrait améliorer les prestations compensant les charges familiales et augmenter les allocations pour enfants, introduire des prestations complémentaires pour les familles à bas revenus ou prévoir de nouveaux rabais fiscaux. L'extension des places d'accueil subventionnées dans les crèches-garderies et d'autres mesures aidant à concilier profession et famille (horaire bloc, écoles à horaire continu) permettraient aux familles d'accroître leur capacité de travail.

Il est indispensable de cibler sectoriellement les mesures contre le *risque de pauvreté dû à l'explosion des dépenses obligatoires*. On pourrait poursuivre le principe de la réduction des primes d'assurance-maladie en fonction du revenu et encourager les loyers modérés. Par ailleurs, les ménages pauvres restent fortement frappés par les impôts. Les «working poor» paient, selon leur situation familiale, des impôts directs compris en moyenne entre 5,4% et 7,1% de leur revenu brut. L'exemption fiscale jusqu'à concurrence du minimum vital serait judicieuse à cet égard.

## **Bibliographie**

**OFS Office fédéral de la statistique (1999):** Comprendre la pauvreté, pour mieux la combattre. Rapports sur la pauvreté sous l'angle de la statistique, éd. Robert Fluder, Marion Nolde, Tom Priester, Antonin Wagner, Neuchâtel.

**Deutsch Joseph, Yves Flückiger, Jacques Silber (1999):** La population des «bas salaires» et des «working poor» en Suisse, in: OFS (1999), p. 247-275.

**Leu Robert E., Stefan Burri, Tom Priester (1997):** Lebensqualität und Armut in der Schweiz. Haupt, Berne (résumé paru en français: Qualité de vie et pauvreté en Suisse: aperçu des principaux résultats).

**Liechti Anna, Carlo Knöpfel (1998):** Les working poor en Suisse. Ils sont pauvres et pourtant ils travaillent, Caritas, Zurich.

**Ponthieux Sophie & Pierre Concialdini (2000):** Niedriglöhne und arme Erwerbsspersonen – Ein Vergleich zwischen Frankreich und den USA, in: WSI-Mitteilungen 8/2000, p. 521-533.

**Strengmann-Kuhn Wolfgang (1999):** Statistische Instrumente zur Erfassung von Working Poor: Die Situation in Deutschland, in: OFS: Comprendre la pauvreté, pour mieux la combattre, p. 221-245.

**Tillmann Robin (1996):** Bas revenus, précarité et exclusion du marché de l'emploi

**Evolution de quelques indicateurs tirés de l'ESPA 1991-1995,** ESPA-News n° 5, Office fédéral de la statistique, Berne.

## La pauvreté dans le canton de Zurich et en Suisse

### Résumé

Le service de la statistique du canton de Zurich a publié, parallèlement à l'enquête de l'OFS *Les «working poors» en Suisse*, une étude sur la pauvreté dans le canton, qui porte sur la population exerçant une activité lucrative. Cette recherche, qui se fonde sur les bases de l'enquête suisse sur la population active (ESPA), a paru dans le cahier 4/2000 des rapports statistiques du canton de Zurich<sup>1</sup>. Les études de l'OFS et du service de la statistique du canton de Zurich ont été présentées au public lors d'une conférence de presse commune.

### Pourquoi mener une étude sur la pauvreté à Zurich?

Centre économique de la Suisse, Zurich offre davantage de postes de travail que les autres agglomérations du pays et verse aussi les salaires les plus élevés<sup>2</sup>. Des travaux antérieurs ont montré que la pauvreté y était moins répandue que dans le reste de la Suisse<sup>3</sup>. Or ces études ne considéraient jamais le coût de la vie, d'où un risque de biais. En effet, si les revenus culminent à Zurich, il en va de même pour les prix, dont l'impact sur la pauvreté n'avait guère été examiné. Neuf ans après la première étude zurichoise sur la pauvreté<sup>4</sup>, la présente enquête mesure la pauvreté dans le canton et la replace dans le contexte suisse. Les particularités régionales en matière de charge fiscale, de frais d'assurance, de loyer et de coûts de la vie y sont prises en compte.

1 Rey U., Armut im Kanton Zürich, Statistische Berichte des Kantons Zürich, cahier no 4/2000. A commander au Service de la statistique du canton de Zurich, Bleicherweg 5, case postale, 8090 Zurich, tél. 01 225 12 00, fax 01 225 12 97.

2 Voir les statistiques correspondantes de l'OFS: *Recensement des entreprises de 1998 et Enquête sur la structure des salaires 1998*.

3 Brève étude dans Suter C./Mathey M.-C., Efficacité et effets de redistribution des prestations sociales publiques, Info:social 3/2000, p. 17.

4 Farago P., Füglistaler P., Armut verhindern: Die Zürcher Armutstudien, Zurich, 1992.

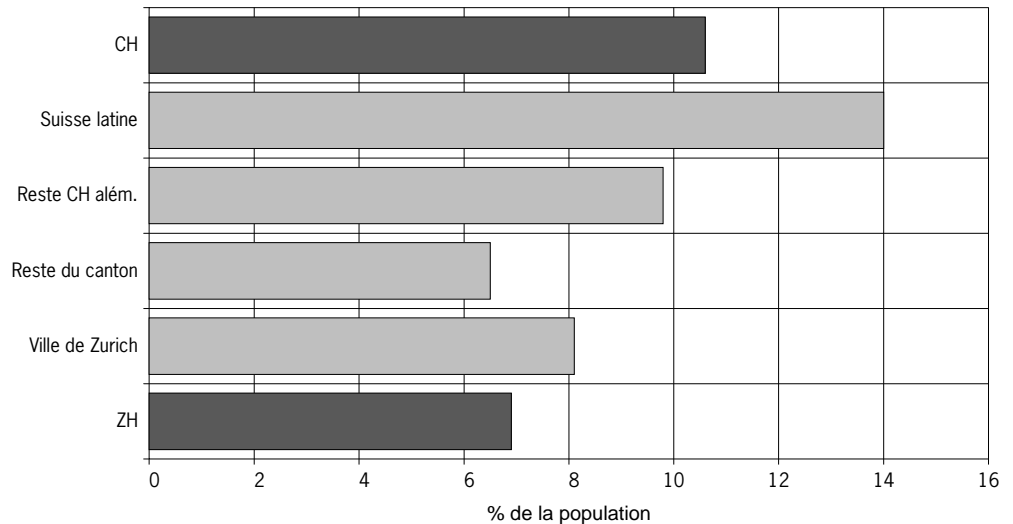
### L'ESPA comme source de données

Le canton de Zurich effectue depuis 1991 l'enquête suisse sur la population active sur la base d'un échantillon élargi. Le présent travail est le point de départ d'une surveillance continue de la pauvreté dans le canton. Vu la taille réduite de la base de données – malgré l'échantillon élargi – et les conclusions limitées qu'elle permet de tirer, les données ont été artificiellement étoffées pour répondre à des questions différenciées. Les relevés de l'ESPA de 1991, 1995 et 1999 ont été réunis de manière à couvrir entièrement les années 1990. Outre le canton de Zurich, les calculs ont été étendus, à des fins de comparaison, à l'ensemble de la Suisse. Le présent résumé se concentre avant tout sur les résultats au niveau suisse.

## Taux de pauvreté

Pendant les années 1990, le taux moyen de pauvreté s'est monté à 5,1% dans le canton de Zurich. En 1999, il était de 6,9%. Si l'on tient compte de tous les niveaux de prix en Suisse, le taux de pauvreté y est sensiblement plus élevé qu'à Zurich, puisqu'il s'élevait en 1999 à 10,6% au niveau national.

### Taux de pauvreté par région, en 1999



Source: ESPA

### Remarques méthodologiques

Les chiffres établis présentent la pauvreté exclusivement sous l'angle des ressources financières. Est considéré comme pauvre dans cette étude quiconque ne dispose pas d'un minimum de rentrées. Ce seuil de la pauvreté correspond aux dépenses nécessaires pour couvrir les besoins vitaux – ces dépenses sont calculées par la Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS) et publiées sous forme de directive à l'adresse des cantons. Toute personne gagnant moins a droit à l'aide sociale; l'étude range parmi les pauvres quiconque déclare dans l'ESPA un revenu inférieur<sup>5</sup>. Un ménage d'une personne doit donc se contenter de 1'110.- francs par mois pour couvrir toutes ses dépenses, en excluant les impôts, l'assurance de base et le loyer.

### Besoins de base liés au minimum vital

Besoins de base 1 et 2 pour l'entretien selon la CSIAS, en 1999

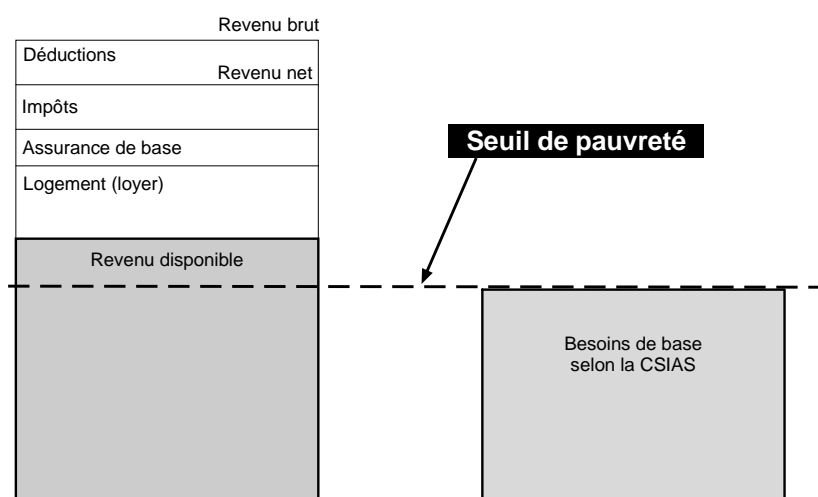
1 personne	1 110.- Fr.
2 personnes	1 700.- Fr.
3 personnes (1 ou 2 enfants)	2 070.- Fr.
4 personnes (2 enfants)	2 375.- Fr.

5 Aide sociale éventuelle incluse.

---

## Revenu et seuil de pauvreté

---



Le taux de pauvreté établi ne concerne pas seulement les personnes exerçant une activité lucrative, mais il englobe toute la population pauvre; il inclut donc aussi les enfants appartenant à des ménages vivant en dessous du seuil de pauvreté. L'enquête ne tient en principe pas compte des ménages formés de personnes très âgées.

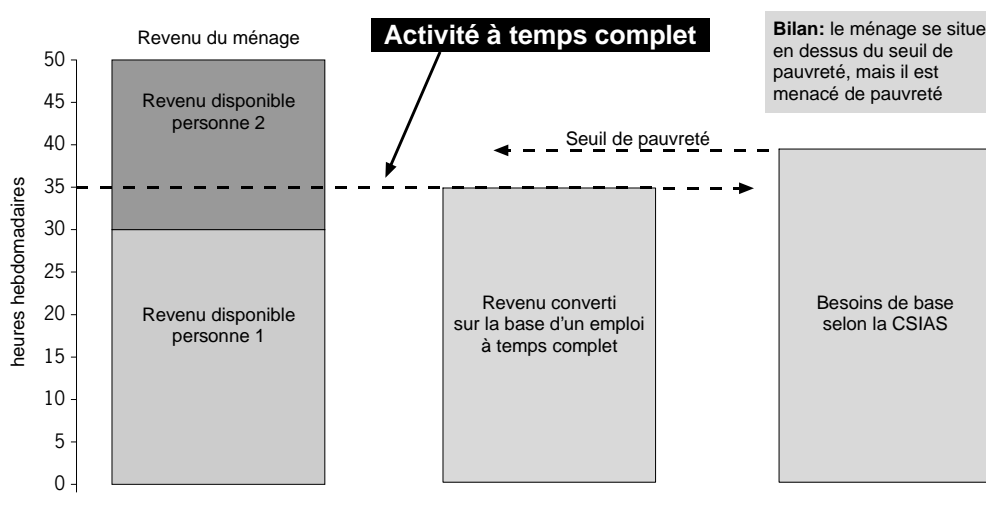
### «Working poor»

Les ménages en dessous du seuil de pauvreté se subdivisent encore en deux catégories: les «working poor» et les autres pauvres. Sont réputés «working poor» les membres de ménages qui, bien que leur activité totale comprenne au moins 36 heures hebdomadaires, vivent en dessous du seuil de pauvreté. Les résultats montrent qu'en Suisse deux tiers de la population pauvre sont des «working poor» (7,5% de la population totale). Parmi les 3% restants, 0,7% sont au chômage et 2,3% travaillent moins de 36 heures ou ne sont pas actives. Il s'agit souvent de familles monoparentales, de personnes en fin de droit ou inaptes au travail.

### Personnes exposées à la pauvreté

On constate dans les années 1990 une nette augmentation du travail à temps partiel. Les femmes en particulier s'engagent bien plus souvent dans la vie professionnelle qu'auparavant. Une double activité accroît le revenu du ménage. A ce propos, l'étude examine dans quelle mesure les familles dépendent de ce revenu supplémentaire pour couvrir leurs besoins vitaux. Il en ressort que les ménages menacés de pauvreté sont ceux qui, tout en

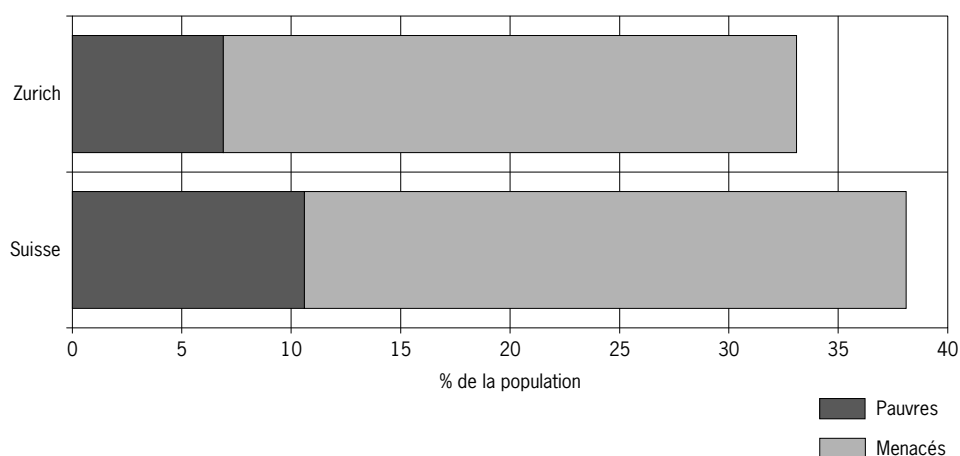
## Détermination de la menace de pauvreté



étant formés de deux personnes actives, verraient leur revenu disponible passer en dessous du seuil de pauvreté en cas de limitation de l'activité à un seul emploi à temps complet.

Si l'on inclut les personnes menacées de pauvreté, la proportion des personnes confrontées à ce phénomène passe à plus de 30% de la population suisse. Le taux de pauvreté au sens strict ne traduit donc que la pointe de l'iceberg et néglige les personnes contraintes de veiller de près à leurs revenus ou pour qui un taux d'activité plus élevé s'impose pour couvrir leurs besoins vitaux.

## Taux de pauvreté et menace de pauvreté, en 1999

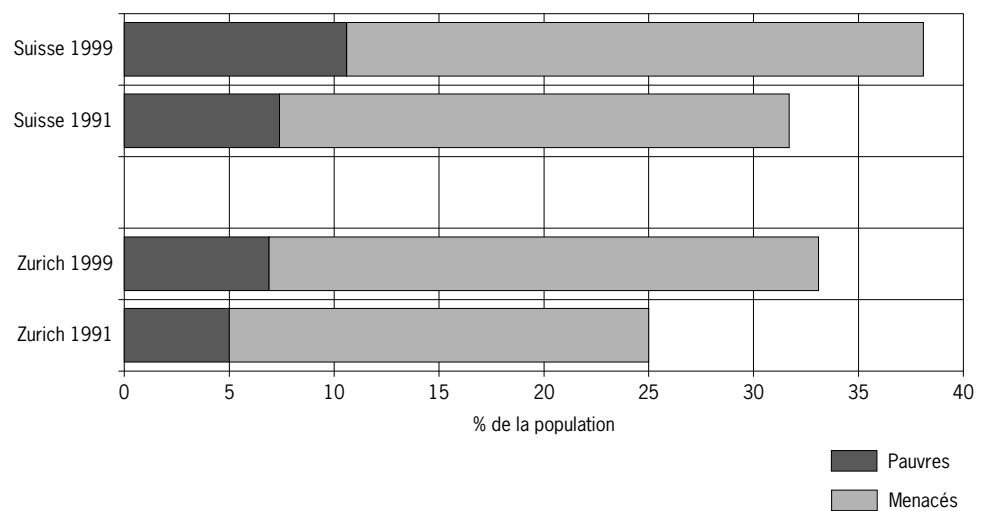


Source: ESPA

### Evolution dans le temps

Le présent travail mesure l'étendue de la pauvreté en 1991 et 1999. La pauvreté a clairement augmenté dans les années 1990, tant pour le taux de pauvreté au sens strict que pour la proportion des personnes exposées à la pauvreté. Davantage de personnes comptent aujourd'hui que dix ans en arrière sur un revenu additionnel, et cela se vérifie aussi pour le canton de Zurich. Alors que 20% de la population avait besoin de ressources supplémentaires en 1991, en 1999 une personne sur quatre vivrait en dessous du seuil de pauvreté sans ce revenu additionnel.

#### Evolution du taux de pauvreté et de la menace de pauvreté



Source: ESPA

### Pauvreté et formation

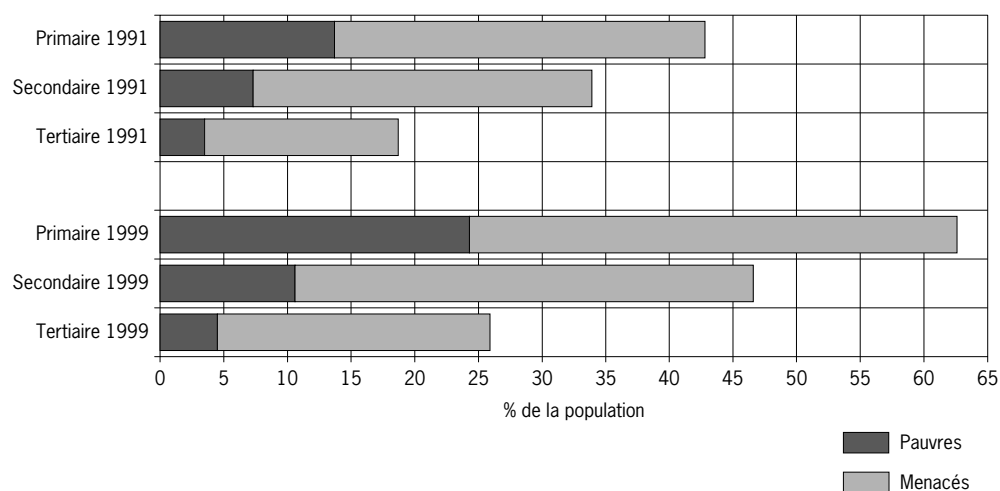
Aujourd'hui une formation postobligatoire s'impose toujours plus. En effet, plus de 20% des personnes ne disposant que d'une formation primaire et n'ayant donc effectué aucun apprentissage ou formation analogue, forment la population pauvre, et la menace de pauvreté pèse plus ou moins fortement sur la majorité de ce groupe de personnes. Le risque de pauvreté est au moins quatre fois plus bas chez les personnes au bénéfice d'une formation dans le tertiaire<sup>6</sup>. Quant aux diplômés ETS, ce sont les moins menacés par la pauvreté.

La tendance dominante de la dernière décennie a été une hausse de 80% de la pauvreté chez les personnes n'ayant suivi que la formation obligatoire, alors que la hausse atteignait «seulement» 30% chez les personnes formées dans le tertiaire.

<sup>6</sup> Formation professionnelle supérieure (université, ETS, diplôme de maîtrise, etc.).

## Formation et risque de pauvreté / menace de pauvreté

Suisse entière, comparaison de 1991 et de 1999



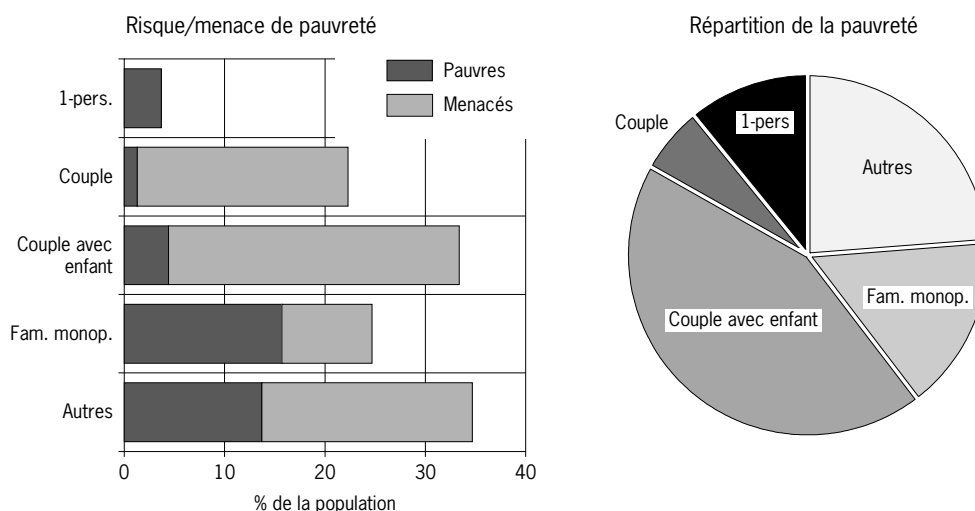
Source: ESPA

### Pauvreté et forme de vie

De tous les types de ménages, les familles monoparentales sont les plus exposées à la pauvreté. Dans le canton de Zurich, 16% des familles monoparentales, et par suite leurs enfants, vivent en dessous du seuil de pauvreté; elles sont même plus de 20% dans le reste de la Suisse. Ce type de ménage ne représente, il est vrai, que 5% de la population, mais vu le risque élevé de pauvreté qu'il court, il compte pour un sixième de toute la population pauvre.

### Pauvreté et type de ménage

Canton de Zurich; valeur moyenne 1991/1995/1999



Source: ESPA

Les couples avec enfants dépassent eux aussi légèrement la moyenne du risque de pauvreté. Mais comme près de la moitié de la population se range dans la catégorie des familles de deux parents<sup>7</sup>, ce groupe représente plus de 40% de toute la population pauvre.

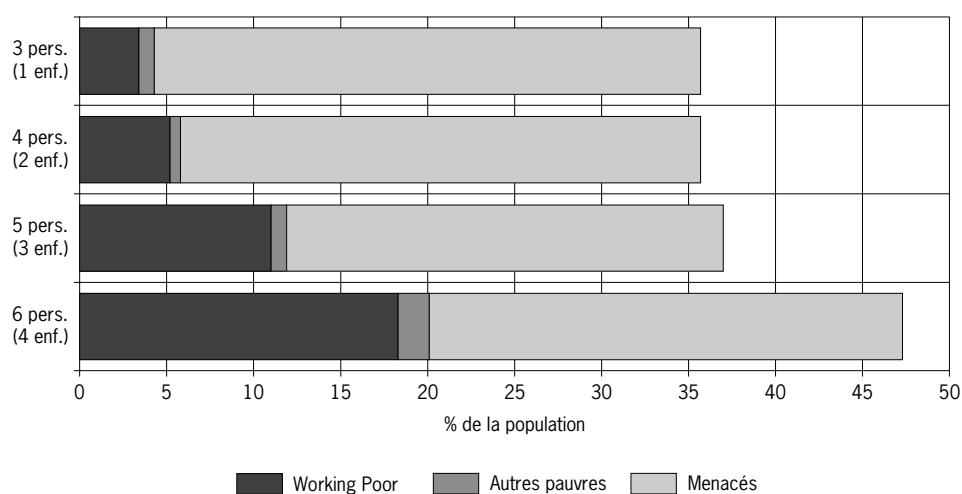
Le risque de pauvreté est également relativement important dans les ménages d'une personne<sup>8</sup>. Quant aux couples sans enfant, ce sont les moins exposés. La menace de pauvreté est cependant assez forte dans ce groupe, avec 20% des ménages menacés. Il pourrait s'agir, pour une bonne part d'entre eux, de ménages qui ne pourraient élever des enfants, faute de moyens.

### Ménages avec enfants

Le risque de pauvreté augmente proportionnellement au nombre d'enfants. Il double par rapport aux ménages avec deux enfants, dans ceux qui en comptent trois, et quadruple dans ceux qui en comptent quatre. Plus de 30% des ménages formés de couples avec un à trois enfants (soit près de la moitié de la population de moins de 60 ans) sont menacés de pauvreté. A partir de quatre enfants, près de la moitié des ménages dépendent d'un revenu supplémentaire. La situation des familles monoparentales est encore plus préoccupante. En effet, 15% de celles ayant un enfant vivent en dessous du seuil de pauvreté, et même 40% chez celles ayant trois enfants ou plus.

#### Risque et menace de pauvreté des ménages formés de couples avec enfants

Suisse entière; valeur moyenne 1991/1995/1999



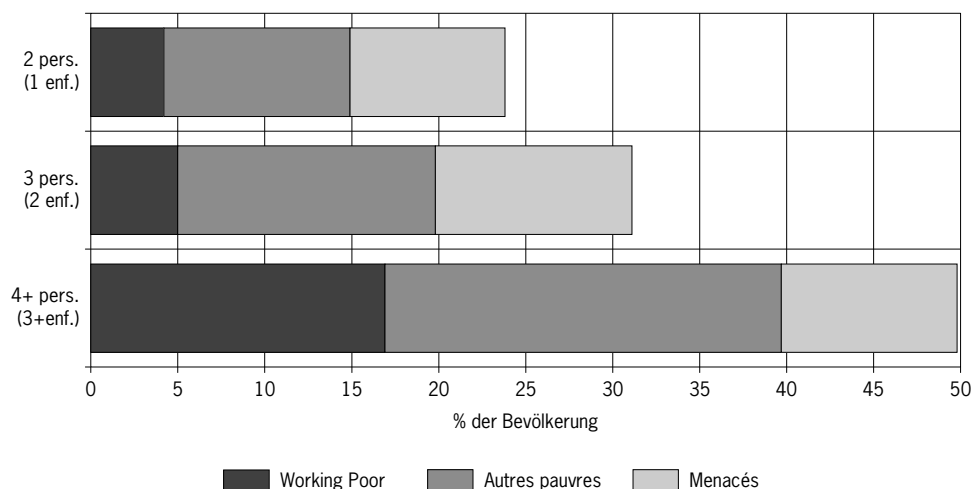
Source: ESPA

7 Les ménages formés de concubins et les familles recomposées sont inclus ici.

8 D'après la définition, la menace de pauvreté pour une seule personne ne peut pas être retenue; deux personnes doivent en effet être professionnellement actives.

## Risque et menace de pauvreté des ménages formés de familles monoparentales

Suisse entière; valeur moyenne 1991/1995/1999



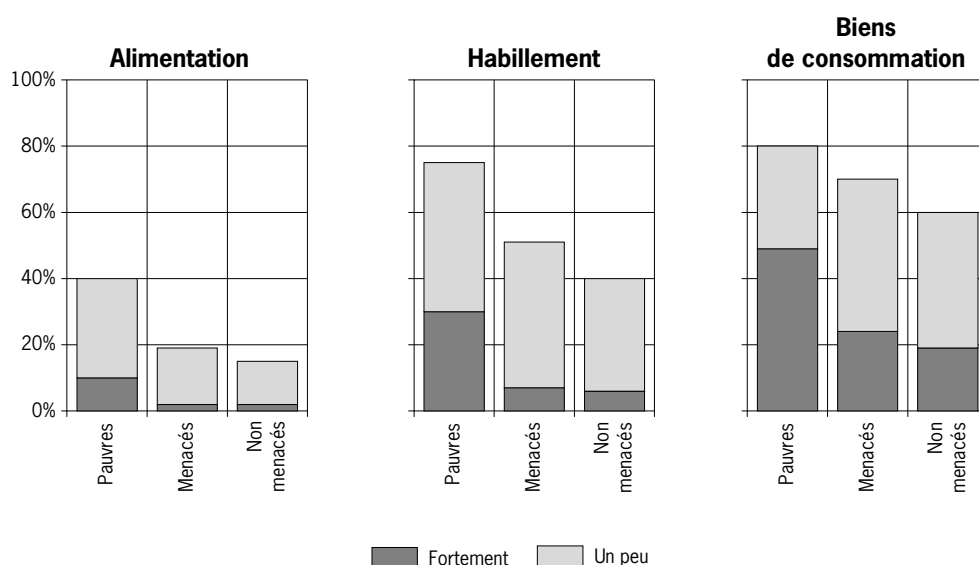
Source: ESPA

### Restrictions financières

Conformément aux attentes, les ménages vivant en dessous du seuil de pauvreté doivent restreindre leurs dépenses de consommation. Quelque 10% de la population pauvre doit se restreindre fortement dans le secteur de l'alimentation, 30% dans le secteur de l'habillement et 50% dans celui des biens de consommation durables. Fait surprenant: l'impression de devoir se restreindre financièrement est partagée à la fois par les catégories de personnes exposées à la pauvreté et par celles qui ne le sont pas.

### Restrictions financières dans des secteurs précis

1999; Suisse entière



Source: ESPA

On relèvera cependant que l'impression de devoir se restreindre financièrement est directement liée au niveau d'exigences, lequel dépend lui-même de la situation économique. Les personnes à revenus modestes ont des besoins moindres que celles vivant dans l'aisance. Quant à celles vivant légèrement en dessus du seuil de pauvreté, elles semblent déjà avoir réduit leurs besoins. Seule une existence en dessous du seuil de pauvreté entraîne des restrictions financières radicales impossibles à surmonter, même en limitant ses besoins au minimum.

*Urs Rey*  
*Service de la statistique du Canton de Zurich*

## La prévoyance professionnelle en Suisse: le relèvement exhaustif 1998 terminé

L'Office fédéral de la statistique (OFS) réalise tous les deux ans, depuis 1992, un relevé exhaustif sur la prévoyance obligatoire et sur la prévoyance facultative du 2<sup>e</sup> pilier. Cette enquête prend en considération toutes les institutions de la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité. Un tel relevé a débuté en 1987, soit deux ans après l'entrée en vigueur de la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP). Si quelques questions nouvelles ont été posées dans le cadre de l'enquête portant sur 1998, sa conception de base reste inchangée depuis 1987. Les présents résultats sont donc comparables dans une large mesure avec ceux des années précédentes.

Le nombre des institutions de prévoyance a diminué de manière constante depuis 1987, passant de 15'179 à 10'409 en 1998, ce qui représente une baisse annuelle moyenne de 3%. Les principales raisons de cette évolution sont les suivantes: dissolution d'institutions de prévoyance à la suite de fusions ou de liquidations d'entreprises, affiliation d'entreprises à une institution (fondation) collective ou commune, regroupement de caisses gérées jusqu'à présent séparément pour la prévoyance obligatoire et pour la prévoyance surobligatoire. Suite à de telles restructurations, on a observé un net recul du nombre d'assurés comptés à double ou plus. Il s'agit là d'ailleurs de la principale cause du fléchissement du nombre total des assurés actifs, qui sont passés de 3'266'000 à 3'140'000. En 1998, 94% des assurés faisaient partie de l'une des 2823 institutions de prévoyance enregistrées, alors qu'il y a deux ans, ils n'étaient encore qu'environ neuf sur dix à être dans ce cas.

Le volume des cotisations versées par les employeurs et les salariés a progressé de 10% par rapport à 1996. Cette évolution est notamment liée au fait que la Confédération a effectué des versements uniques considérables pour compenser la sous-couverture actuarielle de ses institutions de prévoyance. Durant l'exercice sous revue, les gains provenant de la vente et de la réévaluation de placements ont été considérés pour la première fois séparément. Ils se sont élevés à 18,6 milliards de francs, dépassant ainsi de presque trois milliards de francs le produit de titres, d'immeubles, etc.

La progression du total des prestations de vieillesse, de survivants et d'invalidité versées a été moins forte que dans les années précédentes. A fin 1998, le volume des rentes s'est élevé à 14,5 milliards de francs, distribués à 695'000 bénéficiaires. A cela s'ajoutent quelque 29'000 bénéficiaires qui ont préféré un versement sous forme de capital (3 milliards de francs au total). L'augmentation du volume des prestations de sortie (prestations de libre

passage, retrait liés à l'acquisition d'un logement, prestations/versements suite à un divorce) s'est atténuée par rapport à la période précédente. Elle se situait à environ 50% en 1996 par rapport à 1994 pour tomber à 18% en 1998 par rapport à 1996. Ce sont donc 495'000 bénéficiaires (1996: 465'000) qui ont reçu au total 15,8 milliards de francs.

Le *total du bilan* s'est monté à 428 milliards de francs à fin 1998, ce qui correspond à une hausse de près de 23% depuis 1996. Cette forte croissance s'explique non seulement par le fait que le 2<sup>e</sup> pilier se trouve encore dans une phase de développement, mais aussi et surtout par l'évolution du marché boursier. Les placements en actions et bons de participation ont augmenté de 55,7 milliards de francs (1996) à 90,4 milliards de francs à fin 1998. Dans le même temps, on a aussi enregistré une progression de 36% des placements indirects, collectifs (créances envers des fondations de placement, parts à des fonds de placement et participations à des sociétés immobilières) qui se sont élevés à 52,9 milliards de francs en 1998, franchissant ainsi la barre des 12% par rapport au total du bilan. Les obligations et les bons de caisse, qui se sont montés à 112 milliards de francs durant l'année sous revue, représentent toujours le type de placement le plus prisé. A fin 1998, le *capital de prévoyance* se montait à quelques 368 milliards de francs. En raison d'investissements accrus dans des actions, les réserves destinées à faire face à la fluctuation de titres, les réévaluations de valeurs et les provisions pour pertes éventuelles sur titres et sur immeubles ont atteint 37 milliards de francs, soit un montant presque deux fois plus important qu'en 1996.

La publication avec les résultats détaillés a paru à fin 2000 et peut être commandée à l'OFS:

Tél. 032 713 60 60, fax 032 713 60 61

Prix: 24 francs, No de commande: 135-9802

## Effets de la LAMal dans le financement du système de santé

Cette étude de l'OFS examine les répercussions de la nouvelle loi sur l'assurance-maladie (LAMal) entrée en vigueur en 1996. Sont analysés les coûts et le financement des assureurs LAMal, l'évolution des réserves financières, des franchises ainsi que l'effet des prix et des quantités sur les dépenses de santé. Les coûts et le financement des hôpitaux, des établissements médico-sociaux et des soins à domicile sont spécialement mis en évidence.

Ci-après sont résumés quelques-uns des résultats les plus importants.

### Contributions des assurés et franchise

Dans quelle mesure la contribution financière globale des assurés (soit la prime, la franchise et la quote-part de 10%) est-elle influencée par les franchises à option?

La contribution financière des assurés dépend non seulement de la prime mais également de la franchise choisie et des factures annuelles de l'assuré. En fonction de ces paramètres, elle peut varier dans une fourchette de - 40% à près de + 40% par rapport à celle d'un assuré ayant choisi la franchise ordinaire sur la période 1996-2000.

### Contributions des cantons pour la réduction des primes

Des variations au niveau des subsides de réduction des primes versés par les cantons et la Confédération sont-elles survenues avec l'introduction de la LAMal?

Des différences très importantes au niveau des subsides de réduction des primes versés par les cantons et la Confédération sont observables. Sur la période 1996-98, les cantons n'ont alloué en moyenne que 75,6% des subsides disponibles, plusieurs cantons se limitant au minimum de 50% prescrit dans la LAMal. Au niveau individuel, la réduction de prime mensuelle par bénéficiaire se monte en moyenne à 88.1 frs avec d'importantes disparités cantonales (- 49% à + 95%, entre 44,6 frs und 172,1 frs).

### Coûts du système de santé

La LAMal a-t-elle eu un effet global sur les coûts de la santé?

En l'état des chiffres et des connaissances, la LAMal ne semble pas avoir eu d'effets mesurables sur l'évolution globale des coûts du système de santé. D'une part, les prix n'ont pas enregistré de variations exceptionnelles (exceptée la baisse pour les médicaments) et d'autre part, l'augmentation des coûts du système de santé depuis 1996 est comparable à celle des années antérieures. Il n'existe pas encore d'éléments chiffrés montrant que les dispositions de la LAMal visant à contenir les coûts de la santé ont commencé à déployer leur effet positif.

## Modifications pour les prestations complémentaires

Dans quelle mesure la LAMal a-t-elle modifié la situation des bénéficiaires de prestations complémentaires?

Sous le régime de l'ancienne loi sur l'assurance-maladie (LAMA), les prestations complémentaires prenaient en charge les frais de maladie des rentiers AVS non assurés et, de manière générale, les frais de maladie non couverts par les caisses-maladie. Sous celui de la LAMal en revanche, les PC couvrent le montant de la quote-part qui incombe aux assurés (jusqu'à concurrence d'un montant maximum défini), ainsi que le montant de la franchise la plus basse possible. S'y ajoutent d'autres remboursements qui existaient déjà sous la LAMA, concernant les soins à domicile, les séjours de convalescence et les traitements dentaires. L'introduction du système de réduction des primes, qui prévoit que la Confédération restitue aux cantons jusqu'à deux tiers des montants dépensés à ce titre (contre 10 à 35 pour cent seulement pour les PC), a été décisive. Cette innovation a incité la majorité des cantons à prendre intégralement en charge les primes des bénéficiaires de prestations complémentaires, sans toutefois inscrire les primes des caisses-maladie au budget pris en compte dans le cadre du calcul des prestations complémentaires individuelles. A l'exception de Zurich et du Tessin, les cantons ont renoncé parallèlement à relever la limite maximale de revenu donnant droit à des prestations complémentaires, amenant ainsi la Confédération à leur imposer en 1997 un nouveau système de calcul des prestations complémentaires par voie d'ordonnance (beaucoup de personnes ne pouvaient plus faire valoir de droit à des prestations complémentaires).

## Relation entre LAMal et aide sociale

Quel a été l'effet de la LAMal, et plus particulièrement celui du nouveau régime de réduction de primes, sur le montant des dépenses d'aide sociale selon la statistique des finances publiques?

La statistique des finances publiques indique, pour l'année 1996, une baisse des dépenses d'aide sociale; une nouvelle hausse s'est toutefois amorcée dès 1997. La diminution des coûts liés à l'aide aux indigents, rubrique où l'on aurait pu supposer que l'allègement serait le plus sensible, n'a pas été très marquée; de plus, il apparaît que, dans cette rubrique, le recul est pratiquement exclusivement dû à l'évolution des dépenses dans les communes bernoises. On peut supposer, en premier lieu, que l'accroissement du nombre des bénéficiaires de l'aide sociale a neutralisé l'effet d'allègement induit par le régime de réduction de primes. Cet allègement est toutefois estimé au total à 120 millions de francs au moins pour 1996. La majeure partie de ce montant est probablement imputable à l'adoption du système de réduction de primes.

**Analyse des effets de la LAMal dans le financement du système de santé et d'autres régimes de protection sociale, Rapport de l'Office fédéral de la statistique à l'attention de l'Office fédéral des assurances sociales, Rapport de recherche OFAS 5/00**

- Auteurs:** Greppi Spartaco, Ritzmann Heiner, Rossel Raymond, Siffert Nicolas, Office fédéral de la statistique, Espace de l'Europe 10, 2010 Neuchâtel
- Coordination:** Siffert Nicolas, Office fédéral de la statistique
- Internet:** [http://www.statistik.admin.ch/stat\\_ch/ber14/studien/lamal2000/fkvg04.htm](http://www.statistik.admin.ch/stat_ch/ber14/studien/lamal2000/fkvg04.htm)
- Renseignements:** Martin Wicki, Office fédéral des assurances sociales, service spécialisé économie, questions fondamentales et recherche, Effingerstrasse 35, 3003 Berne, tél. 031 322 90 25, e-mail: martin.wicki@bsv.admin.ch
- Commandes:** auprès de l'OFCL/OCFIM, 3003 Berne ou online: [www.admin.ch/edmoz](http://www.admin.ch/edmoz).
- Prix:** Fr. 28,05 **N° de commande:** 318.010.5/00 f

## Quelques publications de l'OFS

*Analyse des effets de la LAMal dans le financement du système de santé et d'autres régimes de protection sociale, Rapport de l'Office fédéral de la statistique à l'attention de l'Office fédéral des assurances sociales, Rapport de recherche OFAS 5/00*

Cette étude examine les répercussions de la nouvelle loi sur l'assurance-maladie entrée en vigueur en 1996. Sont analysés les coûts et le financement des assureurs LAMal, l'évolution des réserves financières, des franchises ainsi que l'effet des prix et des quantités sur les dépenses de santé. Les coûts et le financement des hôpitaux, des établissements médico-sociaux et des soins à domicile sont spécialement mis en évidence.

Au niveau des cantons, l'évolution des primes par catégorie d'assurés, des participations aux coûts par les assurés et des prestations des assureurs ainsi que celle de la réduction des primes est mise en lumière. La corrélation observée entre densité de médecins et primes donne à penser que la densité de médecins spécialistes influe significativement sur les coûts, répercutés sur les primes.

L'étude examine finalement les économies attendues dans les deux régimes des prestations complémentaires et de l'aide sociale suite, d'une part, à la prise en charge de nouvelles prestations par les assureurs LAMal et, d'autre part, à l'introduction du nouveau système de réduction des primes.

Auteurs: Spartaco Greppi, Heiner Ritzmann, Raymond Rossel, Nicolas Siffert, de l'OFS

Coordination: Siffert Nicolas, OFS

Internet: [http://www.statistik.admin.ch/stat\\_ch/ber14/kvg/verd/fkvg04.htm](http://www.statistik.admin.ch/stat_ch/ber14/kvg/verd/fkvg04.htm)

Renseignements: Martin Wicki, Office fédéral des assurances sociales, Service spécialisé économie, questions fondamentales et recherche, Effingerstrasse 35, 3003 Berne, tél. 031 322 90 25, e-mail: [martin.wicki@bsv.admin.ch](mailto:martin.wicki@bsv.admin.ch)  
Commandes auprès de l'OFCL/OCFIM, 3003 Berne ou online: [www.admin.ch/edmoz](http://www.admin.ch/edmoz).

Prix: 28.05 francs. N° de commande: 318.010.5/00 f

*Santé et comportements vis-à-vis de la santé en Suisse 1997, OFS, Neuchâtel, 2000*

Ce rapport dresse un bilan de santé de la population résidente en Suisse au tournant des années 2000. Il décrit l'état de santé, les comportements pouvant avoir une influence sur la santé ainsi que les conditions d'assurance en tenant compte du sexe, de l'âge et de la nationalité des personnes interrogées. D'autres thèmes relatifs au recours aux services de santé, aux inégalités sociales, aux disparités régionales ainsi que la situation de la Suisse en comparaison internationale complètent le tableau. Les changements survenus entre l'enquête de 1992/93 et celle de 1997 sont également présentés et discutés.

Cette publication s'adresse aussi bien aux professionnels de la santé qu'au grand public.

Coordination: Roland Calmonte, Christophe Koller et Walter Weiss

Complément d'information: Christophe Koller, OFS, Section de la santé. tél. 032 713 65 61, e-mail: [christoph.koller@bfs.admin.ch](mailto:christoph.koller@bfs.admin.ch)

Prix: 19 francs. N° de commande: 213-9702.

*Données sociales – Suisse «Les personnes âgées en Suisse», OFS, Neuchâtel, 2000*

Le premier rapport dédié à un groupe de population, dans le cadre d'une nouvelle série de publications dans le domaine social, est consacré aux personnes âgées en Suisse. La situation de ces personnes est à l'évidence très hétérogène. Cet état de fait est partiellement mis en lumière par des analyses selon les principales caractéristiques sociodémographiques de cette population. La situation économique, les conditions de logement, l'intégration sociale, la santé, le travail domestique et familial ou encore les loisirs, la violence subie et le sentiment de sécurité des personnes âgées forment le contenu du présent rapport.

Réalisation: Katja Branger, Robin Tillmann, Paul Röthlisberger

Complément d'information: Paul Röthlisberger, OFS, Section de la culture, de la politique et des conditions de vie, tél. 032 713 67 87,

e-mail: [paul.roethlisberger@bfs.admin.ch](mailto:paul.roethlisberger@bfs.admin.ch)

Prix: 8 francs. N° de commande: 392-0000

## Publications de la Section de la sécurité sociale de l'OFS

*La prévoyance professionnelle en Suisse. Statistique des caisses de pensions 1998, OFS, Neuchâtel, 2000*

Fin 1998, on trouvait en Suisse plus de 10'000 institutions de prévoyance professionnelle comptant quelque 3,1 millions d'assurés actifs. La publication donne un aperçu de la situation et de l'évolution dans le domaine du 2<sup>e</sup> pilier. Elle établit plus particulièrement une comparaison avec la précédente enquête exhaustive qui s'était déroulée en 1996 et met en relief un certain nombre de développements sur le long terme. Les institutions de prévoyance et leurs assurés y sont présentés sous différents aspects tels que, par exemple, la forme juridique (de droit public ou privé), la couverture des risques (autonome à collective) ou encore selon la primauté des cotisations ou des prestations. Avec un total au bilan s'élevant à environ 428 milliards de francs, une attention particulière a été portée aux genres de placements ainsi qu'à leur évolution depuis 1996. Par ailleurs, la structure par âge des assurés et des rentiers sera pour la première fois disponible.

Rédaction: Anton Eggermann, Jürg Fuhrer, Paul Hess, Anne Steiner

Complément d'information: Anne Steiner, OFS, tél. 032 713 67 46, e-mail: anne.steiner@bfs.admin.ch

Prix: 24 francs. No de commande: 135-9802

*La prévoyance-vieillesse. Besoins d'information, aujourd'hui et demain, OFS, Neuchâtel, 2000*

Le vieillissement démographique met-il en danger l'équilibre financier de l'AVS? Selon quels critères devrait-on fixer l'âge de la retraite? Quelle est la situation de la prévoyance-vieillesse suisse en comparaison internationale? Qu'en est-il de la situation financière des rentiers et actifs, aujourd'hui et demain? Ces questions sont au coeur de l'actualité. Pour en débattre et décider en connaissance de cause, il est indispensable de disposer à temps d'informations statistiques adéquates.

Dans cet ouvrage, des experts suisses et étrangers font le point sur les informations disponibles, en mettant

en relief les lacunes statistiques à combler en vue des réformes légales et institutionnelles à venir. Il s'adresse non seulement aux chercheurs, mais à l'ensemble des acteurs qui façonnent l'avenir de la prévoyance-vieillesse en Suisse.

Editeurs: Robert Fluder, Marion Nolde, Antonin Wagner, OFS

Complément d'information: Robert Fluder, OFS, tél. 032 713 65 78, e-mail: robert.fluder@bfs.admin.ch

Paraît prochainement.

## Commandes et informations complémentaires:

Sauf mention d'une autre adresse de commande, toutes les publications citées peuvent être commandées auprès de l'OFS: tél. 032 713 60 60, fax 032 713 60 61 ou e-mail: order@bfs.admin.ch

L'OFS sur **Internet**: [www.statistique.admin.ch](http://www.statistique.admin.ch)

En sa qualité de service central de statistique de la Confédération, l'Office fédéral de la statistique (OFS) a pour tâche de rendre les informations statistiques accessibles à un large public.

L'information statistique est diffusée par domaine (cf. verso de la première page de couverture); elle emprunte diverses voies:

<i>Moyen de diffusion</i>	<i>Téléphone</i>
Service de <b>renseignements individuels</b>	032 713 60 11
L'OFS sur <b>Internet</b>	<a href="http://www.statistique.admin.ch">www.statistique.admin.ch</a>
<b>Communiqués de presse:</b> information rapide concernant les résultats les plus récents	032 713 60 11
<b>Publications:</b> information approfondie (certaines sont disponibles sur disquette)	032 713 60 60
<b>Banque de données</b> (accessible en ligne)	032 713 60 86

La **Liste des publications**, qui est mise à jour tous les deux ans, donne davantage de détails sur les divers moyens de diffusion. Elle est proposée sur Internet et peut être obtenue gratuitement en téléphonant au n° 032 713 60 60.

Burri Stefan, *Données sur le revenu et la fortune pour l'établissement de rapports sur la pauvreté. Evaluation de bases de données*, OFS, Neuchâtel, 1999, 44 pages, Fr. 7.–, n° de commande 301-9800

*Inventaire des prestations sociales individuelles liées au besoin, état 1997*. Publication par canton à commander auprès de l'OFS (Fr. 10.– par canton) ou sous forme de banque de données sur CD-ROM pour tous les cantons auprès de la Conf. suisse des institutions d'action sociale (Fr. 70.–, commande: tél. 031 326 19 19, fax 031 326 19 10).

*Comprendre la pauvreté, pour mieux la combattre. Rapports sur la pauvreté sous l'angle de la statistique*, OFS, Neuchâtel, 1999, 308 pages, Fr. 20.–, n° de commande 308-9900

*La prévoyance professionnelle en Suisse – Aperçu des principales données de la statistique des caisses de pensions*, Neuchâtel, 1999, 64 pages, n° de commande 315-9900

*La prévoyance professionnelle en Suisse – Statistique des caisses de pensions 1998*, Neuchâtel, 2000, 172 pages, Fr. 24.–, n° de commande 135-9802

*La prévoyance-vieillesse. Besoins d'information, aujourd'hui et demain*, Neuchâtel, paraît prochainement.

Tobias Bauer, Elisa Streuli, *Working Poor en Suisse*, le rapport final, OFS, Neuchâtel, paraît en allemand en automne 2001

## **info:social**

La sécurité sociale dans les faits

Publié par l'Office fédéral de la statistique, paraît deux à quatre fois par an.

### **Déjà paru**

Kurt Wyss: Aide sociale – un pilier de la sécurité sociale?  
Un aperçu des prestations sociales liées au besoin allouées en Suisse, **info:social 1**, août 1999, Fr. 7.–, n° de commande: 300-9901

Gaspard Aeschimann, Gabrielle Antille, Fabrizio Carlevaro, Jean-Paul Chaze, Giovanni Ferro Luzzi, Yves Flückiger et Manfred Gilli: Un modèle de prévision des cotisations AVS, **info:social 2**, février 2000, Fr. 7.–, n° de commande: 300-9902

Christian Suter et Marie-Claire Mathey, Efficacité et effets de redistribution des prestations sociales publiques, **info:social 3**, juin 2000, Fr. 7.–, n° de commande: 300-9903

Spartaco Greppi, Heiner Ritzmann, Les Comptes globaux de la protection sociale, **info:social 4**, Numéro spécial, février 2001, Fr. 24.–, n° de commande: 300-9904

